



- : - : - : - :

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - :

- 20 SEPTEMBRE 2016 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎ 01 30 47 48 00 / 📞 06 07 65 75 81

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦ Approbation du compte rendu du 27 juin 2016.....	2
FINANCES	3
DECISION MODIFICATIVE N° 1	3
01/ Vote de la décision modificative n° 1 du budget 2016 - commune.....	3
REMISE GRACIEUSE	5
02/ Remises gracieuses pour les années 2012, 2014, 2015 et 2016.....	5
GARANTIES COMMUNALES	5
03/ Demande de garantie communale au profit d'efidis sa hlm pour un emprunt d'un montant total de 955 915 € souscrit auprès de la caisse des Dépôts et consignations, destiné à financer la construction de 11 logements sociaux dans la Z.A.C. écoquartier Victor Hugo à Bagneux	5
03Bis/Demande de garantie communale au profit de EFIDIS SA HLM pour un emprunt d'un montant total de 4 472 670 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la construction de 32 logements sociaux dans la Z.A.C. éco quartier Victor Hugo à Bagneux	5
FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE.....	7
FSRIF	7
04/ Rapport de la Commune pour l'année 2015	7
ADMINISTRATION GENERALE.....	8
ORGANISATION D'ELECTIONS PRIMAIRES	8
05/ Organisation d'élections primaires par des partis politiques – Modalités de mise à disposition de locaux municipaux.....	8
COMMISSION	13
06/Modification de la délibération n° 02 du 28 avril 2014 portant désignation des commissaires à la Commission des Finances, Ressources et Service Public	13
COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)	14
07/ Désignation d'un représentant du Conseil Municipal devant siéger au sein de la Commission Locale d'Information (cli)	14
INDEMNITES DES ELUS	14
08/Modification des indemnités de fonction allouées au Maire, à ses adjoints et aux conseillers délégués	14
AMENAGEMENT URBAIN.....	15
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BAGNEUX.....	15
09/ Approbation de la révision : avis du Conseil Municipal	15
PLAN LOCAL D'URBANISME - FONTENAY AUX ROSES	27

10/Avis sur le PLU de Fontenay aux Roses	27
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	27
11/Approbation de la convention de partenariat à passer entre la commune de Bagneux et la Chambre de Commerce et d'industrie de paris, Délégation Hauts-de-Seine sur l'accompagnement technique du plan de développement et d'animation du commerce et de l'artisanat balnéolais et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	27
SEMABA/OPERATION D'AMENAGEMENT.....	29
12/Approbation du compte rendu annuel d'activité à la collectivité locale – Z.A.C. du moulin Blanchard.....	29
CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL DU CAUE POUR LA VILLE DE BAGNEUX	31
13/Approbation de la convention de conseil aux particuliers et d'assistance au service urbanisme de la ville de Bagneux et autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention et tout document s'y rapportant	31
OPERATION D'AMENAGEMENT DES MATHURINS	31
14/ Bilan de concertation du projet de voiries du projet des mathurins	31
Z.A.C. ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO	36
15/ Bilan de la concertation et arrêt du projet.....	36
16/ Approbation de la modification du dossier de création de la zone d'aménagement concerté.....	36
17/ Transfert de la concession d'aménagement à la Sadev 94	38
SERVICES TECHNIQUES.....	41
CONSTRUCTION DE DEUX NOUVELLES ECOLES DANS LES QUARTIERS NORD ET CENTRE	41
18/Approbation des programmes techniques, environnementaux et fonctionnels détaillés - quartier centre	41
19/Approbation des programmes techniques, environnementaux et fonctionnels détaillés – Quartier nord.....	43
20/ autorisation donnée à Mme le maire de lancer le concours de conception/réalisation pour l'école quartier nord et le concours de maîtrise d'oeuvre pour l'école quartier centre.....	43
AVENANT AU MARCHE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES GROUPE SCOLAIRE ALBERT PETIT	43
22/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°674001 avec l'entreprise eri.....	43
MARCHE A BONS DE COMMANDE TOUS CORPS D'ETAT.....	43
23/autorisation donnée à Mme le Maire de signer l'avenant n° 1 au marché n° 442601 à passer avec l'entreprise eri.....	43
DEPLOIEMENT, FINANCEMENT ET EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC AUTOLIB'	44
24/ Approbation de la convention entre vallée sud grand paris et le syndicat mixte autolib' Métropole portant sur le déploiement, le financement et l'exploitation du service public autolib' et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	44

TARIFS.....	44
RESTAURATION	44
25/ Revalorisation du tarif pour la vente des repas confectionnés par la cuisine centrale pour les associations et les organismes extérieurs	44
ÉDUCATION	44
26/Modification de la délibération n°20160329-10 du 29 mars 2016 approuvant la grille tarifaire pour les accueils de loisirs sans hébergement	44
ÉDUCATION	44
PRESTATION DE SERVICE EN FAVEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT	44
27/ Approbation de la convention à passer entre la commune de Bagneux et la caisse d’allocations familiales des Hauts-de-Seine relative au bénéfice de la prestation de service en faveur des accueils de loisirs sans hébergement et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	44
PROGRAMME REUSSITE EDUCATIVE.....	45
28/Approbation de la convention à passer entre la commune de Bagneux et le CCAS et de l’avenant n° 1 à la convention dans le cadre du programme de réussite éducative 2016 et autorisation donnée à Mme le maire de les signer	45
ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE.....	45
29/Autorisation donnée à Mme le maire afin de verser l’allocation de rentrée scolaire pour les élèves des premier et second degrés d’enseignement public à compter de septembre 2016 jeunes majeurs jeunes diplômés	45
JEUNES MAJEURS JEUNES DIPLOMES	45
30/ Attribution de chèques cadeaux pour les jeunes balnéolais majeurs et diplômés	45
CITOYENNETE.....	47
SUBVENTION A UNE ASSOCIATION	47
31/ Attribution d’une subvention à l’association al Bustan (Jérusalem est) - Approbation de la convention à passer entre la ville et al-Bustan association Silwan et autorisation donnée à Mme le maire de la signer	47
CONVENTION D’OBJECTIF AVEC L’ASSOCIATION MIMESIS	48
32/ approbation et autorisation donnée à Mme le maire de signer une convention d’objectifs entre la ville de Bagneux et la compagnie Mimesis pour l’attribution d’une subvention de 55 010 €	48
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : MISE EN OEUVRE DU CONTRAT VILLE/DEPARTEMENT.....	49
33/ Approbation de l’avenant n°1 a la convention pluriannuelle d’objectifs et de moyens signée avec le comb et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	49
34/ Approbation de l’avenant n°1 a la convention pluriannuelle d’objectifs et de moyens signée avec le Plus petit cirque du monde – Centre des arts du cirque et des cultures émergentes (ppcm) et autorisation donnée à Mme le maire de le signer.....	49
RESTAURATION.....	49
REGLEMENT INTERIEUR	49

35/ Approbation du règlement intérieur de la conférence de l'entente intercommunale Bagneux/Malakoff portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux.....	49
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE.....	50
SUBVENTION	50
36/ approbation de la convention annuelle relative à l'octroi d'une subvention du conseil départemental des hauts de seine pour l'organisation et le fonctionnement du centre de planification et d'éducation familiale (cpef) et autorisation donnée à Mme le maire de la signer	50
37/ Approbation de la convention de prestation 2016 relative à l'octroi d'une contribution financière de 12 000 € de l'agence régionale de sante d'Île-de-France au titre du centre de vaccination et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	50
ACQUISITION D'UN MAMMOGRAPHE.....	50
38/ Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil régional d'Île-de-france pour l'acquisition d'un mammographe et à signer la convention éventuelle	50
JUMELAGE.....	50
39/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT D'UN ELU SE RENDANT A TURIN.....	50
PERSONNEL	51
40/ Modification du tableau des effectifs	51
41/ Approbation du contrat de détachement individuel en entreprise avec l'esat « vivre » et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	51



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 20 SEPTEMBRE 2016 -

(La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme AMIABLE, Maire. - Bonsoir à tous, je vous propose de commencer notre séance de Conseil municipal.

Je passe la parole à Mme Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

DIEME Claudette, absente, pouvoir à Mme Yasmine Boudjenah

PINARD Jean-Louis, présent

BESSON Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, présente

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, absent pouvoir à Bruno Tudér
ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Bernadette David
HOURS Françoise, présente, pouvoir à Michel Reynaud à compter de 22 h 30
DARD Catherine, absente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil
REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
TUDER Bruno, présent
KONÉ Justin, absent, pouvoir à Irène Talla
CARTERON Laurent, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Alain Le Thomas
CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Nadia Seisen
FRESSE Ludovic, absent, pouvoir à Pascal Meker
CILLIERES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, présente
GABIACHE Claire, présente
ZANI Saïd, présent
CHIRINIAN Joëlle, présente
MARTIN Patrice, présent
GARGARI Saléha, présente
ADELAÏDE Anna, absente, pouvoir à Saléha Gargari
HUET Dominique, présente
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
Le quorum est atteint, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci. J'espère que vous avez passé toutes et tous de très bonnes vacances, elles sont déjà loin, et que vous êtes en pleine forme.

◆ **Approbation du compte rendu du 27 juin 2016**

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques à émettre ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N° 1**01/ VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2016 - COMMUNE**

Mme BOUDJENAH. - C'est la première décision modificative sur le budget de l'année 2016 qui nous est soumise ce soir pour procéder à quelques ajustements sur les subventions à encaisser et à reverser à certaines associations dans le cadre du contrat de développement que la commune a signé avec le département des Hauts-de-Seine pour 2016-2018. Lors du vote du budget primitif 2016, par mesure de prudence, nous avons établi un quota de recettes de fonctionnement du département à un niveau de plancher de 441 349 € dont 228 650 € pour le Contrat de Ville).

En effet, les négociations engagées avec le Département des Hauts-de-Seine étaient en cours.

Elles ont aujourd'hui abouti, garantissant à la commune un niveau de financement sur 3 ans (de 2016 à 2018) tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ainsi, en fonctionnement, 1 638 656 € seront perçus sur 3 ans, soit un versement annuel de 546.552 €, ce qui permet d'être précis sur les ajustements à intégrer dans notre budget 2016.

Sont intégrées dans ce montant annuel les subventions que le département versait initialement directement aux associations balnéolaises y compris pour la politique de la ville, ce qui explique que le mécanisme augmente le total des recettes à percevoir avec un écart entre les recettes octroyées et les recettes que nous avons prévues au budget. C'est à la ville de reverser aux associations balnéolaises ce qu'elles percevaient précédemment du département.

Concernant l'allocation étudiante, il y a un réajustement du budget sur nos dispositifs dû à une erreur que nous avons commise au moment du budget primitif 2016. Il n'y a pas d'incidence sur le dispositif mais nous devons réajuster.

Sur les frais d'entretien des locaux dont une partie est confiée à un prestataire extérieur, on acte une diminution d'un peu plus de 30 000 €.

En coopération internationale, on aura à examiner tout à l'heure une délibération, nous vous proposons de « déplacer » 5 000 € du fonctionnement à l'investissement dans le cadre d'un projet prévu pour la concrétisation d'échanges avec la Palestine, une subvention pour l'acquisition de matériels informatiques qui doit être inscrite en investissement du fait de son objet.

Sur les subventions, j'en ai déjà parlé, nous devons inscrire en dépenses ce que nous avons à redistribuer aux associations.

Enfin, dans « autres subventions », les 7 667 € pour Le Plus Petit Cirque du Monde correspondent à un prorata basé sur 2 mois à compter de novembre 2016. Jusque-là, c'est la ville qui prend en charge l'entretien. Le forfait prévu pour la prise en charge de l'entretien ménager de l'équipement passant de 23 000 à 46 000 € par an.

À partir de 2017, suivant la convention que nous avons signée avec l'association, ce sera pris en charge par l'association.

C'est le prorata qu'il convient d'inscrire dans cette délibération modificative n° 1.

Mme le MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions à poser ou des remarques à émettre ?

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, nous constatons que le département des Hauts-de-Seine est bien généreux envers notre commune, mais hélas très peu remercié par votre majorité.

En effet quelques chiffres pour illustrer cette triste réalité.

Sur le budget investissement, nous avons obtenu du département 3,631 M€ ainsi répartis :

- 400 000 € consacrés à la réfection de l'église Saint Hermeland,
- 520 000 € consacrés à la réfection du marché LéoFerré,
- 1,200 M€ à la construction de l'école du parc Rozenberg et au groupe scolaire Henri Wallon,
- 860 000 € pour le financement de la crèche écoquartier Victor Hugo.

Sur le budget de fonctionnement, le contrat prévoit 860 000 € sur 3 ans ainsi répartis :

- 510 000 € pour la petite enfance,
- 195 000 € pour les activités culturelles,
- 1,500 M€ pour les activités sportives.

Ces subventions d'un montant total de 4,491 M€ ne sont pas exhaustives bien naturellement et, ce, malgré la baisse des dotations globales de fonctionnement chères à nos gouvernants socialistes qui prennent enfin conscience de l'impréparation de cette réforme.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Je voudrais répondre aimablement à mon collègue que, d'abord, si nous avons un contrat satisfaisant pour la ville de Bagneux, c'est parce que nous nous sommes bien battus pour l'obtenir, premièrement.

Deuxièmement, je voudrais l'appeler à la modération car si vous comparez contrat par contrat ce qui a été donné en investissement et en fonctionnement à chaque commune, vous verrez que beaucoup de communes comme Bagneux qui ont des situations financières de leurs administrés bien plus favorables que la nôtre touchent beaucoup plus.

Je pourrais vous donner des détails puisque cela a fait l'objet d'une discussion au conseil départemental sur les critères de répartition des aides du département dans le cadre de la contractualisation. Je vous les donnerai très précisément. Vous verrez que des villes bien plus cossues que Bagneux touchent beaucoup plus que Bagneux. Je voulais vous le préciser.

Quant au sport, c'est 155 000 € et pas 1,5 M€.

M. ZANI. - Sauf que la répartition, bien entendu, est subordonnée au nombre d'habitants et à beaucoup d'autres critères. On ne peut pas donner la même subvention à une ville qui comprend par exemple 38 000 habitants qu'à celle qui en a 50 000.

Mme le MAIRE. - Je me propose de fournir au Conseil municipal les chiffres très précis parce que mon groupe a réalisé une étude extrêmement précise sur tous les contrats. Vous verrez que ce n'est ni corrélé au nombre d'habitants ni à la richesse de la ville ni à la richesse des habitants.

Cela fait l'objet de discussions régulières au conseil départemental et en séance du conseil départemental. Nous avons fait savoir que nous n'étions pas opposés à la contractualisation mais que nous souhaitons qu'il y ait des critères équitables entre les uns et les autres.

Nous ne sommes pas les plus mal desservis mais nous ne sommes pas les mieux servis.

Je vous donnerai les éléments très précis. Nous avons fait une étude très précise au conseil départemental.

Il nous reste à voter cette DM1.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

REMISE GRACIEUSE

02/ REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2012, 2014, 2015 ET 2016

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une délibération habituelle.

Je suppose qu'il n'y a pas de souci ?...

(Aucun.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

GARANTIES COMMUNALES

03/ DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT D'EFIDIS SA HLM POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 955 915 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS SOCIAUX DANS LA Z.A.C. ECOQUARTIER VICTOR HUGO A BAGNEUX

03Bis/DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE EFIDIS SA HLM POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 4 472 670 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, DESTINÉ À FINANCER LA CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS SOCIAUX DANS LA Z.A.C. ÉCO QUARTIER VICTOR HUGO À BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Il s'agit de 43 logements sociaux. Il y a deux garanties communales, une pour 11 logements et une pour 32 logements selon la typologie des logements qui seront construits.

Avez-vous des questions ?...

Monsieur Zani...

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

Il nous est demandé d'accorder la garantie de notre commune pour le remboursement d'un emprunt contracté par EFIDIS auprès de la Caisse de Dépôt et Consignation avec en contrepartie un droit de réservation au profit de notre commune de 11 logements pendant une durée de 40 ans. Nous ne doutons pas que vous en ferez un bon usage quant à leur attribution.

Cependant, vous n'ignorez pas Madame le Maire que la loi de modernisation de l'action territoriale et d'affirmation des métropoles transfère la politique de l'habitat au nouveau territoire, ce qui m'amène, ce qui nous amène à deux questions :

- la première : pensez-vous que notre commune aura encore la main sur la politique de l'habitat dans les 40 prochaines années ? La garantie est acquise mais l'attribution des logements ne l'est pas. C'est fonction de ce qui va se passer plus tard.

- la deuxième question : étant donné que les compétences de l'habitat reviennent aux métropoles et aux territoires, pourquoi notre territoire Vallée Sud Grand Paris, c'est une question bien sûr, n'a pas été sollicité pour se porter caution solidaire dans l'emprunt souscrit par EFIDIS ?

Merci.

Mme SEISEN. - S'agissant des questions d'attribution sur le contingent ville, cette délibération est relativement classique car l'idée est que l'on puisse avoir des réservations, que l'on priorise, pour les Balnéolais ou les salariés de Bagneux, ce qui n'est pas forcément le cas de plus de 50 % de logements sociaux de la ville de Bagneux qui sont du ressort d'Action Logement sur lesquels nous n'avons, légalement, pas la main même si nous faisons un travail de lobbying actif pour prioriser des Balnéolais sur ce contingent lorsque leur entreprise qui cotisent au 1 % peuvent y avoir droit.

Là, c'est l'entité ville qui garantit les emprunts. La ville reste maître des attributions sur lesquelles elle garantit les emprunts. Évidemment, d'ici à 40 ans, on ne sait pas trop ce qui va se passer, mais on ne sait pas trop non plus ce qui va se passer dans les trois mois qui viennent ni même dans le mois à venir puisque la loi égalité citoyenneté est en cours de discussion.

Je crois que cette loi a été détricotée pour repasser devant le Sénat, nous n'y sommes donc pas encore.

Elle ne remet pas en cause l'attribution par les villes du contingent qu'elles se sont constitué lors de l'attribution de garanties. Ce qui est plutôt en débat, c'est la question de la délégation du contingent préfectoral qui représente 25 % des logements sociaux existant dans le département des Hauts-de-Seine, ce qui est particulier puisque quasiment l'ensemble des villes a la délégation du contingent préfectoral.

La question est de savoir si on va ou non le perdre.

Nous n'y sommes pas encore puisque l'État, concrètement, n'a pas les moyens de gérer en direct ce contingent, les moyens humains tellement l'État a été dépecé de son personnel au fur et à mesure des années. Concrètement, il n'en aurait pas les capacités.

En revanche, il peut augmenter les réquisitions des logements issus des 25 % de la préfecture pour positionner des ménages prioritaires comme ils l'ont fait de plus en plus de manière plus ardente dans les mois qui viennent de passer.

Les garanties que l'on donne aujourd'hui, la ville en reste maître puisque c'est elle qui garantit les emprunts. Là-dessus, il n'y a pas trop d'inquiétude.

C'est sur tout le reste de la politique de l'habitat qu'il reste à construire avec l'EPT ou pas.

Des premiers échanges que j'ai eus avec certaines autres villes, la question de la mutualisation des contingents et l'harmonisation d'une politique d'attribution commune sur l'ensemble du territoire n'est absolument pas à l'ordre du jour.

Nous sommes plutôt pour l'instant sur le chacun chez soi, même si nous avons la volonté en toute transparence de mettre sur la table le travail de longue haleine que nous menons sur des critères

objectifs sur une politique d'équilibre social sur l'ensemble de notre territoire que l'on met au pot commun du travail de l'EPT.

Là-dessus, nous ne sommes absolument pas sur la défensive mais plutôt sur la manière de partager avec les autres, ce qui n'est pas tout à fait l'esprit dans lequel vos collègues, j'ai envie de dire, travaillent actuellement. On est plutôt sur le chacun chez soi.

Mme le MAIRE. - Je précise aux collègues qu'il s'agit du dernier programme de reconstitution de l'offre suite à la démolition de la Barre des Tertres.

On est toujours en train de reconstituer la démolition de la Barre des Tertres. Il reste encore quelques logements à reconstruire. Ce programme clôturera définitivement la reconstitution d'un pour un prévu dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain.

Nous passons aux votes.

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 3 :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS**

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 3 BIS :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS**

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
--

FSRIF

04/ RAPPORT DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2015

Mme le MAIRE. - Lorsque l'on est bénéficiaire du FSRIF, on doit chaque fois justifier, bien sûr, les sommes perçues au titre de ce fonds.

Je me propose de ne pas les énumérer, elles figurent dans la délibération. Nous allons énumérer les programmes ou les réalisations qui ont eu lieu avec ce fonds et le pourcentage de participation aux dépenses.

M. ROMERO AGUILA. - L'appui de la région Île-de-France dans la période du mandat précédent a progressé de 12,4 %. Nous serons absolument attentifs aux efforts que fera Mme Péresse dans l'avenir pour venir en appui à la ville de Bagneux. J'imagine que nous aurons votre soutien, Monsieur Zani.

M. ZANI. - Comment pourriez-vous en douter ?

M. ROMERO AGUILA. - Je n'en doute pas !

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ORGANISATION D'ÉLECTIONS PRIMAIRES**05/ ORGANISATION D'ÉLECTIONS PRIMAIRES PAR DES PARTIS POLITIQUES – MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX**

Mme le MAIRE. - Nous avons été sollicités par les responsables de la Droite et du Centre du département. Nous avons reçu une circulaire du ministère de l'intérieur qui a été adressée au Préfet.

Nous vous proposons de fixer le montant à 300 € auxquels s'ajoutent 100 € en cas de besoin de matériels et 100 € pour le nettoyage. Cela peut monter jusqu'à 500 €. Le minimum étant de 300 € selon la prestation que choisiront les partis politiques.

M. MARTIN. - Nous sommes très partagés sur le contenu de cette résolution.

En effet, l'article 2144-3 du code général des collectivités spécifie : « *des locaux communaux peuvent être utilisés par des associations, des syndicats ou des partis politiques qui en font la demande.* »

Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés. ».

Aujourd'hui, l'utilisation d'une salle municipale est gratuite pour les associations, syndicats ou partis politiques. Demain, en fonction d'événements organisés par une association, un syndicat ou un parti politique, l'utilisation d'une salle municipale sera payante si nous voulons être impartiaux. Cela ouvre les portes à toute dérive.

Par contre, nous comprenons tout à fait que si une prestation particulière est demandée aux services municipaux, la prestation doit être payante. La livraison d'un kit de base mobilier et l'installation pour les élections ou une prestation de nettoyage doit être normalement facturée.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

Mme MOUTAOUKIL. - Nous étions des précurseurs dans ce domaine puisqu'en 2011, pour la première fois, un parti politique gouvernemental organisait des primaires dans ce pays. Nous avons le souhait de poursuivre cet exercice démocratique qui consiste à consulter l'ensemble, pour ce qui nous concerne, des Balnéolais et Balnéolaises sur les choix programmatiques qui seront portés par les candidats à l'élection présidentielle. Nous avons donc évidemment le souhait de continuer à faire bénéficier les habitants de cette consultation. Or, les dispositions que nous prenons aujourd'hui risquent de nous contraindre à limiter notre ambition de pouvoir consulter le maximum de citoyens à cet exercice.

Par ailleurs, c'est un peu en contradiction avec les politiques que nous menons sur ce territoire et que nous avons toujours appuyées, on le verra dans les délibérations qui viennent, de consultations citoyennes sur l'ensemble de nos actions et, en l'occurrence, ici, il s'agit d'un exercice démocratique qui ne va pas concerner uniquement le territoire de Bagneux, mais l'ensemble du territoire national.

Renseignements pris, nous nous sommes rendu compte que la plupart des villes voisines qui nous entourent ne font pas payer les partis politiques qui s'engagent. Le Parti socialiste n'est pas le seul en 2016 à organiser des primaires, la Droite, mais aussi les groupes écologistes. Je ne sais pas si les modalités sont les mêmes en tout cas plusieurs groupes politiques souhaitent s'engager, et on

s'en réjouit, dans cette consultation démocratique. Par conséquent, nous pensons que cette délibération va évidemment nous contraindre à limiter le nombre d'endroits possibles pour accueillir les Balnéolaises et les Balnéolais qui souhaitent participer à cette consultation.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération.

Mme MEKER. - Une précision concernant les primaires du mouvement Europe écologie les verts, il n'est pas question d'une consultation qui se passerait dans des bureaux de vote, mais plutôt d'une consultation par voie postale et sans doute par Internet. La décision ne sera prise que le 24 septembre, lors du prochain conseil fédéral de ce mouvement. Je tenais à apporter cette précision.

J'entends bien les propos de Mme Moutaoukil, que je partage, si ce n'est que je crois que l'argent manque vraiment et que le personnel et l'utilisation des locaux communaux... Il faut une compensation financière je pense. C'est dommage mais c'est comme cela.

Mme DAVID. - Je voudrais dire quelques mots. Je ne pense pas que l'on puisse comparer la vie associative à la consultation à travers des primaires. Je me demande simplement si c'est aux contribuables de payer l'organisation de primaires au moment des élections. De plus, je crois me souvenir que les partis politiques qui ont organisé des primaires jusqu'à présent demandent une participation à la personne qui venait s'exprimer.

Mme HOURS. - En ce qui concerne le financement de ces locaux, je rappelle quand même que la totalité de la population paye déjà des impôts, y compris les personnes qui sont dans les partis politiques. Les partis politiques financent déjà de toute façon des locaux via les impôts que paye tout à chacun, première chose.

Deuxième chose, les primaires sont un exercice de citoyenneté. C'est bien l'une des motivations qui a été exposée par Aïcha Moutaoukil : payer un exercice de citoyenneté, c'est de mauvais augure pour la suite.

Enfin, je rejoindrai l'argument de M. Martin, si l'on commence à partir des besoins financiers de la commune, il faut réviser l'utilisation que l'on fait des locaux de la mairie pour tous les gens qui demandent à les occuper et pas seulement pour les partis politiques.

Mme le MAIRE. - Je voudrais préciser que, dans ce cadre, la municipalité continuera, dans le cadre des campagnes électorales, à prêter gracieusement les salles municipales. Il ne s'agit pas ce soir de voter, vous l'avez compris, le financement pour les réunions électorales.

Nous avons toujours pratiqué la gratuité aux partis politiques en période électorale ou pas d'ailleurs des salles sauf la salle des fêtes qui est une salle particulière. Elle est louée mais à un tarif qui défie toute concurrence même aux partis politiques pendant les élections. De mémoire, la location de la salle des fêtes doit tourner autour des 500 €, de même pour les meetings politiques, ce qui n'est vraiment pas élevé. On ne propose pas du tout de modifier cela. Je rappelle aussi aux collègues que nous avons délibéré au Conseil municipal en 2011, je crois, pour un montant de 250 € de mémoire. Nous avons déjà délibéré au moment du scrutin précédent sur le paiement de cette salle. Je crois que le Conseil municipal avait délibéré à l'unanimité sur ce point, je le vérifierai.

Voilà ce que je voulais vous rappeler. Nous restons vraiment sur des sommes tout à fait raisonnables.

Monsieur Rousseau...

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire. Au vu de la formalisation du rapport qui est proposé ce soir, je voterai contre. On voit bien que l'exercice des primaires se développe et que différents partis peuvent y contribuer. Cet effort pour favoriser la démocratie paraît supportable pour la ville.

Merci Madame le Maire.

Mme MOUTAOUKIL. - Excusez-moi de reprendre la parole mais je voudrais reprendre les propos tenus par M. Martin, à savoir que, au-delà de ce que j'ai déjà dit qui nous semble être une forme de déni de démocratie car si les villes voisines pratiquaient un tarif de cette nature, on pourrait penser que... Bagneux n'étant pas isolée, il est bien normal que l'on puisse délibérer là-dessus. Là clairement, nous pensons que tous les partis politiques qui vont se prêter à cet exercice n'ont pas nécessairement les moyens de prendre une salle à 300 € pour un vote. C'est la raison pour laquelle nous pensons vraiment que 300 €, même si d'aucun pense que c'est symbolique, peuvent représenter pour certains groupes politiques une somme importante.

Encore une fois, c'est priver les Balnéolais et Balnéolaises d'un exercice démocratique qui va se dérouler sur tout le territoire national. On comprendrait que l'on puisse limiter le nombre de salles à mettre à disposition des partis politiques pour l'organisation de ces primaires. On comprendrait aussi que l'on puisse distinguer la capacité des salles. Vous l'avez fait Madame le Maire dans votre propos en distinguant la salle des fêtes des autres salles. Ici, on parle des salles en général.

On pourrait comprendre aussi que, par exemple, on fasse payer les prestations supplémentaires par exemple, c'est dans la délibération, le prêt de matériels ou, s'il y en avait besoin, le déplacement des personnels communaux. En l'occurrence, mettre à la disposition des salles dont les partis politiques pourraient prendre en charge le nettoyage à la fin de leur exercice... Je pense que la ville de Bagneux est en capacité de donner cette possibilité aux groupes politiques qui le souhaitent et aux Balnéolais et Balnéolaises qui le souhaitent de participer à cet exercice démocratique.

Mme le MAIRE. - Je précise que la délibération de ce soir n'a pas vocation à empêcher quiconque de participer aux primaires des partis politiques, quel que soit ce que l'on pense des primaires.

Je vous propose d'en rester à la délibération de 2011 pour laquelle le montant s'élevait à 250 €, comme cela on reste au même tarif. On avait me semble-t-il fourni des isolements et des urnes. Cela fait du personnel communal qui travaille le samedi pour organiser des élections.

Si c'est une question de montant, on peut rester à une somme qui est la même qu'en 2012, la délibération précédente, que nous autorise la loi. On ne propose pas une délibération illégale parce que si le Préfet nous a envoyé une circulaire pour nous dire que l'on pouvait faire payer, c'est que l'on pouvait le faire. On l'a fait la dernière fois.

Cela reste vraiment quelque chose de raisonnable : 4 bureaux de vote, cela fait 1 000 €. C'est dans les possibilités des partis politiques.

M. ROMERO AGUILA. - Je suis assez libre par rapport à la délibération qui a été adoptée à l'unanimité sous la dernière mandature parce que je ne siégeais pas ici. Quoi que l'on pense des primaires, on est dans un exercice démocratique qui se répand en raison sans doute de la déliquescence de la cinquième République en tant que telle.

On est dans une situation politique où l'on essaie d'avoir des palliatifs à un manque de problématique de fond et de vision de société qui, aujourd'hui, est réduite à une seule personnalité avec une vision très bonapartiste qui correspond sans doute à certains partis plus qu'à d'autres, ce qui est regrettable.

Néanmoins, je conçois aussi la dynamique recherchée pour que la population participe au débat public la population, pour pouvoir faciliter sa participation. Je pense que contraindre et rabaisser la possibilité de participer n'est pas une bonne chose car certains partis ne pourraient pas... Je parle d'une manière extrêmement sérieuse, la situation n'est pas forcément glorieuse pour tous... proposer suffisamment de bureaux de vote a minima pour faciliter les personnes à se rendre à ces débats.

Malheureusement qu'on le veuille ou non, que l'on apprécie ou pas, la question de la primaire s'est installée. Encore une fois, je pense que c'est un palliatif au débat que l'on devrait avoir sur le programme plus que sur les personnes, mais c'est une réalité. Il me semble qu'il faut que l'on facilite la participation des uns et des autres quels qu'ils soient parce que, là, on se retrouve à avoir des primaires qui pourraient englober l'ensemble des partis politiques en présence à un moment ou à un autre. C'est une entrave qui ne me semble pas souhaitable.

Je regrette de le dire comme cela. Ce n'est pas à mon avis une question de montant de participation des uns et des autres mais c'est une question qui est davantage du niveau du principe.

Mme CILLIERES. - Bonsoir à toutes et à tous.

Je crois que Mme David a fait une remarque à laquelle personne n'a encore répondu : à quoi sert la participation financière de celles et de ceux qui vont organiser les primaires ?

J'ai vraiment un petit souci. J'entends que le Parti socialiste ou les Républicains ont peut-être des problèmes d'argent, je l'apprends, mais voilà...

Il est quand même question de mobiliser du personnel de la ville qui fera sans aucun doute des heures supplémentaires. Il est question de mettre à disposition du matériel. J'entends l'expression de la démocratie, il y a beaucoup de formes possibles. Cette participation à des primaires est aussi possible en dehors des bureaux de vote. Cela peut être n'importe où dans la ville.

J'aimerais savoir aussi ce que devient la participation financière qui sera demandée aux participants et participantes. C'est cela aussi qui est posé. C'est un souci d'équité pour l'ensemble des organisations politiques qui vont organiser ces primaires entre novembre et fin janvier. Je pense à l'utilisation de l'argent public pour payer les heures supplémentaires des agents.

À partir du moment où cette primaire permet d'effectuer des rentrées d'argent aux partis politiques, il faut un souci de transparence et de justice.

Vous comprenez que je suis particulièrement attachée à la démocratie locale mais les primaires, on ne va pas se le cacher, permettent aussi de réaliser des fichiers pour recontacter des gens. Il y a aussi un objectif électoral clair dans l'organisation des primaires. Pour moi, c'est évident. Cela mérite une réponse à la remarque émise par Mme David tout à l'heure.

M. ZANI. - À moins de sortir d'une hibernation quinquennale, il me semble que les primaires ont lieu tous les 5 ans. On est en train de débattre sur quelque chose qui se passe tous les 5 ans pour un montant de 500 €.

Je pense que le débat a été trop long pour l'importance de la chose.

Mme le MAIRE. - Je suis bien d'accord avec vous. Je précise que vos responsables politiques n'ont pas du tout été offusqués. Personne ne nous a dit : c'est trop, c'est scandaleux, etc. Nous sommes en contact avec vos responsables qui n'ont pas du tout évoqué cette question. Il nous ont même demandé le montant.

Mme MEKER. - Il paraît évident que la mise à disposition de personnels demande une réponse financière. Les villes ne peuvent plus se le permettre et Bagneux peut-être plus qu'une autre ville.

Comme le dit Mme David, il y a en France une organisation de financement politique par l'État. Il est peut-être temps d'imaginer un système qui puisse prendre en compte l'organisation de primaires par un parti politique qui pourrait être pris en compte dans un financement public car il faut encourager les débats les plus participatifs possible. C'est plutôt à ce niveau qu'il faudrait organiser les choses.

Mme MOUTAOUKIL. - Une petite précision, certains ont parlé de la participation des citoyens. Elle existe mais elle est extrêmement symbolique et cela n'a jamais été conçu pour payer l'organisation des primaires.

Je tiens à le mentionner.

Quant aux fichiers, on peut entrer dans les débats sur : qui constitue des fichiers et comment ? Mais M. Zani nous a dit que l'on avait perdu assez de temps sur ce point, aussi nous nous arrêterons là.

Le Parti socialiste de Bagneux n'est pas spécialisé dans la constitution des fichiers.

Mme SEISEN. - Je ne peux pas m'empêcher de faire une réflexion quand j'entends le palliatif des primaires par rapport à la démocratie représentative.

Lorsqu'un candidat aux primaires qui obtient 5,63 % des suffrages revient et est actuellement à la tête du pays, pour renouer avec les questions de démocratie, je pense que l'on fait mieux. Au-delà de ce débat sur le sens des primaires et la manière de renouer avec la démocratie représentative, je pense qu'il s'agit d'une initiative privée puisque les partis sont des associations. Cette initiative privée ne doit pas être supportée par l'ensemble des contribuables via notamment la mise à disposition de matériels qu'il faut parfois changer, réparer, de personnel communal que l'on mobilise alors qu'il se mobilise massivement notamment dans les fonctions régaliennes lors des différents tours des élections municipales, législatives et régionales. En 2017, on aura 4 tours, soit 4 week-ends pour lesquels le personnel communal sera mobilisé.

On ne peut pas dire que l'on a des dépenses de personnel, des dépenses de frais d'entretien et internaliser des coûts qui, normalement, sont liés à l'initiative de partis politiques et donc à l'initiative privée. Il ne faut pas tout mélanger.

Au moins que la participation demandée couvre ces coûts, que ce ne soit pas tous les contribuables dont l'ensemble ne participe pas aux primaires organisées qui en supportent le coût. Il existe d'autres systèmes, dématérialisés comme la voie postale. Ces systèmes ne sont pas pris en charge en termes de coûts par l'ensemble des contribuables ou alors il faut qu'une loi, fixant la même participation du contribuable pour tout le monde quel que soit le mode d'élection, soit votée au niveau national.

Mme le MAIRE. - Je ne propose pas que l'on passe la nuit sur les primaires surtout qu'elles n'ont pas commencé.

Je rappellerai juste aux collègues que quand les collectivités locales organisent les scrutins électoraux, elles reçoivent une aide de l'État parce que l'État estime que l'organisation des scrutins coûte de l'argent aux collectivités locales. Nous sommes aidés par l'État, pas beaucoup, pas suffisamment et pas à la hauteur de ce que nous souhaiterions mais les collectivités sont indemnisées pour organiser les scrutins, ce qui nous semble tout à fait normal parce que cela mobilise du personnel.

Je ne veux dépouiller ni les partis politiques ni empêcher la démocratie de s'exprimer, ce n'est pas mon objectif. Je propose au Conseil municipal de ne garder que les articles 3 et 4 de cette délibération. Si l'on nous demande du matériel, on facturera 100 € et si l'on nous demande de faire du nettoyage, on fera payer 100 €, soit 200 € le bureau de vote. C'est plus que raisonnable. Si les partis politiques ne demandent que la salle et rien d'autre..., ce sera gratuit.

Le souci n'était pas, vous l'avez compris, de taxer les partis politiques mais de les facturer si le personnel était amené à être mobilisé. Mais je pense que vous demanderez des isolements, sinon cela ne représentera pas un bureau de vote.

Si les collègues en sont d'accord, ce sera plus que raisonnable.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci Madame le Maire pour cette proposition qui, même si elle n'est pas précisément ce que nous demandions, est tout à fait raisonnable. Nous l'acceptons. Nous voterons pour.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Nous sommes arrivés à un compromis acceptable.

COMMISSION

06/MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 02 DU 28 AVRIL 2014 PORTANT DESIGNATION DES COMMISSAIRES A LA COMMISSION DES FINANCES, RESSOURCES ET SERVICE PUBLIC

Mme le MAIRE. - Nous désignons un nouveau commissaire à la commission des finances, ressources et service public. Ce sera M. Zani suite au départ de Mme Pourtaud.

Êtes-vous d'accord ?

M. ZANI. - Je remercie l'ensemble de mes collègues ayant participé à ce vote.

Madame le Maire, la commission des finances est une commission très importante. Elle est un préambule au débat du Conseil municipal. Or, la plupart de ces commissions sont convoquées la veille du Conseil municipal. Ceci ne permet pas aux élus de l'opposition qui n'ont pas de secrétaire ou de collaborateurs territoriaux pour leur préparer les travaux relatifs à l'ordre du jour d'aborder pertinemment le sujet débattu.

Donc, nous vous demandons de bien vouloir, au moins essayer, d'organiser la tenue de ces commissions au moins 3 jours avant le Conseil municipal qui suivra.

Mme le MAIRE. - En fait, la commission des finances est la dernière de nos commissions qui se réunit parce qu'elle a aussi vocation à être une commission un peu « balai » dans la mesure où

elle apporte les éclaircissements demandés dans d'autres commissions, etc. Cela permet de vous apporter jusqu'au dernier moment les dernières précisions. Je n'ai pas d'hostilité à ce qu'il en soit autrement. J'avais compris que c'était plutôt partagé par tous les collègues parce que cela permettait de débayer jusqu'au dernier moment les questions que vous aviez posées dans d'autres commissions qui ont souvent trait aux finances : combien cela a coûté ? C'était l'objectif essentiel de cette commission.

Mme DAVID. - Je ne comprends pas trop votre demande. Il s'agit d'une commission très importante. Au contraire, cela laisse plus de temps aux élus de s'approprier les dossiers entre le moment où ils reçoivent l'ensemble du dossier du Conseil municipal et celui où se tient la commission. Si on a la commission des finances 2 jours après avoir reçu le dossier du Conseil municipal, cela fait un peu juste. C'est mon avis.

Mme le MAIRE. - Nous allons le regarder. Nous ne sommes pas opposés à ce que ce soit 48 heures avant.

M. MARTIN. - Effectivement, nous avons fait la remarque en début de mandature à la dernière mandature selon laquelle nous souhaitons que cette commission se tienne non pas la veille du Conseil municipal mais pas non plus 2 jours après avoir reçu les dossiers parce qu'il faut avoir le temps de les étudier. En revanche, les avoir la veille pour nous qui n'avons pas toutes les informations, ce n'est jamais évident de retravailler le soir l'intervention du lendemain.

Il serait bien de les avoir 2 à 3 jours avant le Conseil municipal pour que nous puissions ingurgiter les informations que nous avons eues à cette commission.

Mme le MAIRE. - Je n'y suis pas opposé. Nous allons regarder ce que nous pouvons faire en sachant que si ce n'est pas la veille, c'est le vendredi soir, veille de week-end. Cela ne marchait pas très bien non plus. Voilà ce qui est un peu compliqué. Nous allons le regarder. Je n'ai pas d'opposition à améliorer. En tous les cas, l'objectif n'est pas de gêner le travail de l'opposition.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)

07/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)

Mme le MAIRE. - Nous n'avons plus de représentants puisque c'était Sud-de-Seine qui désignait les représentants. Nous avons été à nouveau saisis par le Préfet. Le territoire a désigné ses représentants mais chaque commune doit désigner les siens. Nous proposons que Pascale Meke, qui siégeait auparavant, continue d'y aller.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE

INDEMNITES DES ELUS

08/MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTION ALLOUÉES AU MAIRE, À SES ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Mme le MAIRE. - Le rapport concerne un changement de répartition d'une indemnité entre moi-même et Mme Boudjenah. Mme Boudjenah percevait une indemnité en tant que Présidente de la

Semaba. Elle se propose de renoncer à cette indemnité et de continuer à exercer cette fonction à titre gratuit compte tenu que la Semaba a cédé le patrimoine social.

Nous avons fait une nouvelle répartition entre mon indemnité et la sienne. Je lui reverse une partie de la mienne pour compensation. On reste toujours dans le même montant.

M. ZANI. - Quoique l'exercice d'une fonction dit à titre gratuit est par définition... gratuit. Bref, alors voter pour cette nouvelle répartition des indemnités de fonction, cela pourrait supposer que notre groupe se réjouit, Madame le Maire, de la diminution de vos indemnités.

Voter contre laisserait libre cours à diverses interprétations bien éloignées de nos pensées.

C'est pourquoi, afin d'éviter tout malentendu, nous allons nous abstenir.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☛VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

AMENAGEMENT URBAIN

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BAGNEUX

09/ APPROBATION DE LA REVISION : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le MAIRE. - Le conseil du territoire se prononcera lors de sa séance du 27 septembre.

Mme BOUDJENAH. - Madame le Maire, chers collègues, le moins que l'on puisse dire, c'est que nous ne découvrons pas le sujet abordé.

En effet, depuis plus de 2 ans puisque la révision du PLU a été lancée en juin 2014, nous nous sommes efforcés de travailler à élaborer ce document structurant pour notre commune en y associant étroitement les Balnéolais et Balnéolaises.

Le Conseil municipal a eu plusieurs fois l'occasion de s'en saisir notamment lors du débat sur le PADD, le Projet d'aménagement et de développement durables, le 26 mai 2015, puis au moment de l'arrêt du PLU le 15 décembre dernier à quelques jours de la création du territoire et de la métropole du Grand Paris.

Ce soir, c'est sur le PLU de notre commune que nous nous penchons pour la dernière fois avant son approbation par Vallée sud Grand Paris, un PLU qui porte sur le développement de notre commune pour les 20 prochaines années, un développement que nous souhaitons profiter à toutes et à tous dans chaque quartier, un développement respectueux de la planète.

Nous achevons ainsi un processus complexe mais passionnant pour lequel je tiens à remercier en notre nom à tous, j'en suis certaine, les élus qui se sont particulièrement impliqués dans ce dossier

à mes côtés : Pascale Meker, Nadia Seisen, bien sûr Madame le Maire pour son engagement tout au long de ces deux années.

Je souhaite redire combien le travail et l'opiniâtreté de nos services ont été au rendez-vous dans un timing extrêmement serré puisque, je l'ai rappelé tout à l'heure, nous souhaitions absolument arrêté notre PLU avant le passage au territoire.

Vous comprendrez que je salue de façon appuyée particulièrement Mme Dreyer-Garde, notre Directrice générale adjointe, évidemment Claire Boivin, présente ce soir, la Directrice du service de l'aménagement urbain et toutes leurs équipes ainsi que l'ensemble des services municipaux qui ont apporté leur pierre à ce document très important.

Dans une semaine tout juste, ce sera à notre territoire Vallée sud Grand Paris d'approuver le plan local de l'urbanisme puisque c'est à cette nouvelle collectivité que revient la compétence de l'aménagement PLU depuis la mise en place de la métropole.

Je ne vais bien sûr pas revenir sur tout ce qui fait la spécificité de ce PLU révisé. Je souhaite juste, à partir des conclusions de l'enquête publique qui s'est tenue au printemps et qui s'est achevée le 17 juin, pointer ce qu'en a relevé le commissaire enquêteur et les modifications que nous avons apportées en conséquence.

Notre PLU datait de 2006. Sa révision a donc engendré des modifications importantes pour tenir compte des besoins à l'horizon 2030, de la nécessité de faire évoluer le nombre et la diversité de l'offre de logement, parvenir à un équilibre emploi/habitat et aussi contribuer à préserver une ville où l'on respire.

Il est donc particulièrement notable qu'à l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur ait émis un avis favorable sans aucune réserve.

Il nous a transmis en parallèle un certain nombre de recommandations sur huit sujets. Tout d'abord, je voudrais retenir que, pour le commissaire enquêteur, je cite : « *le bilan de la concertation fait état d'un effort important de la commune pour susciter la participation du public aux différentes étapes de l'élaboration du PLU révisé* », fin de citation.

Tel était l'un de nos objectifs de départ. Même si nous devons toujours et encore améliorer le cadre et la forme de nos concertations, c'est là un atout et un acquis pour être fiers collectivement.

Plusieurs points sont particulièrement soulignés dans le rapport du commissaire enquêteur qui étaye l'ambition de notre PLU :

- la cohérence, la pertinence et la justesse de la démarche de la ville d'identifier et de protéger les continuités écologiques à l'échelle locale, d'organiser le développement urbain autour de la trame verte et bleue.
- l'enjeu considérable pour les années à venir de la compatibilité des objectifs de densité et de localisation d'espaces verts publics,
- les dispositions prises pour le maintien des continuités écologiques et pour la réduction des gaz à effet de serre qui montre l'importance que la ville attache au défi environnemental,
- d'un point de vue d'aménagement urbain et d'équilibre de l'habitat, le commissaire enquêteur pointe l'orientation de maintenir en zone UR (zone résidentielle) une hauteur maximale à R+2 qui permettent de faire évoluer les secteurs pavillonnaires tout en limitant l'emprise au sol des bâtiments.

J'en viens aux recommandations auxquelles nous proposons de donner suite et donc d'intégrer dans le document arrêté ici, au mois de décembre dernier.

La compatibilité du PLU avec le plan de déplacement urbain d'Île-de-France notamment les places de stationnement prévues pour les vélos.

Nous estimons que cette obligation est bien prise en compte dans l'article 12 du règlement du PLU avec une superficie de 1,5 mètre carré pour 100 mètre de surface de plancher, donc de ne pas donner suite.

Le commissaire enquêteur nous interroge ensuite sur l'adéquation entre l'objectif poursuivi et le niveau de construction retenue. Nous avons estimé que l'État n'ayant fait aucune remarque à ce sujet dans son avis et que les objectifs affichés dans le PLU sont les mêmes que ceux inscrits dans le plan local de l'habitat validé par le Préfet, là-aussi, nous proposons de ne pas donner suite cette recommandation.

Sur la trame verte et bleue sa compatibilité avec le SDRIF et la prise en compte du schéma de cohérence écologique, le commissaire enquêteur estime que le document de PADD alternatif produit par plusieurs associations est motivé et cohérent.

Ce PADD alternatif a d'ailleurs beaucoup enrichi nos échanges et nos réflexions. Si nous n'en avons pas retenu toutes les orientations avec d'autres propositions d'habitants, il a fait cheminer un certain nombre de propositions.

Nous allons donc intégrer à la liste des arbres remarquables 84 spécimens supplémentaires identifiés et surveiller les 14 arbres situés à l'intérieur du périmètre de l'OAP Pierre Plate pour les protéger ou, si nécessaire, veiller à les remplacer.

L'une des recommandations s'appuie sur un débat parfois vif avec certains propriétaires de pavillon, ce que nous avons appelé les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques.

Sur cet aspect important et même innovant de notre PLU, il s'agit pour nous tout à la fois de protéger les zones pavillonnaires et de préserver des espaces repérés comme essentiels pour la trame verte.

Pour un certain nombre de parcelles, nous avons donc revu les possibilités d'évolution pour tout en préservant les continuités écologiques, adapté l'habitat pavillonnaire dans le respect de ses caractéristiques. Nous avons tenu compte d'un certain nombre de cas très particuliers.

J'en viens à l'un des points qui a fait l'objet de positionnements parfois tranchés notamment dans le quartier nord concernant la construction de deux écoles dans les parcs Robespierre et Rosenberg.

Le commissaire enquêteur nous recommande de préciser pour les compensations apportées à la destruction partielle d'un espace vert public s'il s'agit de la création de nouveaux espaces verts ouverts au public ou de la réhabilitation d'espaces verts existants. Nous allons donc nous attacher à suivre cette proposition. De même, sans avoir à réviser le PLU, nous réaliserons par la suite une analyse complémentaire du secteur de la Lisette.

Pour ce qui est du site des Mathurins sur lequel nous allons revenir dans une délibération suivante, le commissaire enquêteur prend acte de la démarche engagée et du projet. Pour rappel, ce projet faisait l'objet d'une procédure particulière en parallèle du PLU pour gagner du temps,

mais le PLU a finalement avancé plus vite que cette procédure. Nous avons donc intégré au PLU une OAP sectorielle doublée d'un zonage spécifique pour le site des Mathurins.

Plusieurs recommandations nous sont proposées par le commissaire enquêteur en lien avec l'évolution du projet, notamment l'extension future du parc des Mathurins de 1,8 à 2,5 hectares. Mais nous savons que le processus de concertation avec les Balnéolais est appelé à se poursuivre sur cet aménagement sur ce nouveau quartier très important pour l'avenir de la commune et que nous n'en avons pas fini.

Nous proposons simplement d'intégrer la recommandation qui stipule de « protéger l'espace naturel sensible identifié sur le talus des Pichets », au sud du secteur des Mathurins, en qualité d'espace non bâti nécessaire au maintien des continuités écologiques.

Enfin, il nous est demandé toujours sur les Mathurins de justifier la disposition du règlement qui dispense le coefficient biotope de surface les projets résultant de la rénovation de bâtiments existants. Ce sera bien le cas pour le bâtiment dit Y dont la végétalisation souhaitée globalement à l'échelle de la commune pourrait altérer la qualité des constructions.

- Concernant les Bas Longchamps qui font l'objet d'une OAP particulière, en réponse à une demande du commissaire enquêteur relayant une attente du bailleur Hauts-de-Seine Habitat, Vallée sud Grand Paris rappelle à la fois la démarche partenariale dans laquelle la ville s'inscrit et, d'autre part, le choix d'une densification limitée au regard du nombre d'habitants par hectare.

- La question du coefficient de biotope très technique mais liée à un choix résolu de préserver les espaces de pleine terre, nous proposons de bouger ce coefficient de biotope de 1,2 à 1 pour la pleine terre et de 1 à 0,7 concernant les espaces verts sur dalle dans plusieurs zones : les zones UA, Ubio, Ubiop, UC, UR, UR, UH et UT. Pour les autres secteurs, notamment ceux des Mathurins et du quartier nord, les adaptations du pourcentage d'espaces verts global et d'espaces verts complémentaires ont été bougées en conséquence pour ne pas remettre en cause les projets déjà engagés.

Enfin, sur la demande d'un renforcement de l'encadrement de l'évolution des secteurs pavillonnaire dans plusieurs quartiers de la commune notamment avenue Albert Petit et avenue Henri Ravera, nous allons donner suite à cette recommandation qui s'inscrit totalement dans notre PADD.

Avant de laisser la parole aux différents groupes qui le souhaitent, je voulais remercier tous les Balnéolaises et les Balnéolais qui ont participé nombreux à l'élaboration de ce document essentiel au développement de notre ville.

Je me réjouis de l'intérêt que les habitants portent à l'avenir de leur commune comme en attestent d'ailleurs les multiples rencontres que nous avons eu l'occasion de faire ces jours-ci dans le cadre de l'événement citoyen #Pas Sans Vous.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ? Monsieur Zani.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

Nous tenons avant toute chose à remercier l'ensemble des participations à la révision du PLU de notre commune, au premier duquel ses habitants pour leur participation dans différents ateliers, tenu sur le territoire de la commune.

Nous voulons également citer le collectif d'associations parmi lesquelles l'initiatrice du projet : « Habiter la Porte d'en Bas, un quartier, la ville », « Bagneux Environnement », « Quartier Léon Blum - le centre », « les Amis de Bagneux » qui, insatisfaites des propositions mises au débat, ont élaboré un projet d'aménagement et de développement durable alternatif.

Nous adressons également nos félicitations à l'ensemble des intervenants de ce plan, notamment le personnel communal, qu'il soit administratif ou technique pour la mise en œuvre de ce dossier sans lequel ce débat n'aurait pas été possible.

À propos de débats, la multitude de modifications subies par ce PLU nous éclaire sur les points suivants : le projet en 2003 était engagé à partir des constats suivants :

- le secteur nord de la commune comprend de nombreuses emprises mutables ou mal occupées.
- l'entrée de la ville par la route départementale 920 présente un paysage hétéroclite sans grande qualité urbaine et ponctuellement très dégradé, ce qui n'est pas favorable à son image et n'est pas porteur en termes de développement économique.

Première observation, ces constatations, il faut l'avouer, peu glorieuses sont le fruit d'une gestion communiste après 68 ans d'exercice sur la ville de Bagneux (1935-2003).

Pour faire court, passons au projet urbain de 2013 et son évolution nécessitant une modification du dossier de la création Z.A.C. en 2015-2016.

- le logement passe de 25 000 mètres carrés à 70 000 mètres carrés, soit 3 fois plus, ce qui est un bien.
- activité économique : de 110 000 mètres carrés à 153 000 mètres carrés, soit 43 000 mètres carrés de mieux.
- l'équipement public : de 4 000 mètres carrés à 6 000 mètres carrés, soit 2 000 mètres carrés de mieux. Ce qui nous emmène à la deuxième observation. Nous ne pouvons que vous féliciter pour le travail titanesque accompli depuis avec, il faut le dire une certaine réussite au stade actuel des travaux. L'avenir sera meilleur juge.

Cependant, quel est le niveau du mérite du travail accompli quand on arrive à un résultat aussi satisfaisant soit-il après une gouvernance sans partage durant 81 ans, c'est-à-dire 1935-2016 ?

En conclusion, nous observons que ce PLU a été modifié à plusieurs reprises, que le collectif d'associations a émis des critiques sur la conduite de la concertation, qu'il existe une véritable inquiétude au niveau des quartiers pavillonnaires, le commissaire enquêteur n'a certes pas émis de réserves sur son rapport mais suggère de nombreuses recommandations dont certaines ont été prises en compte et d'autres pas. Nous regrettons que le commissaire enquêteur n'a pas observé le droit de réserve qu'exige sa fonction en émettant un avis personnel sur certains propos qu'ils jugent, je le cite, polémiques, voire à la limite de la diffamation et, de ce fait, il n'a pas reproduit l'intégralité de cette contribution qu'il devait consigner au registre d'enquête mis à la disposition du public.

Autre curiosité : le commissaire enquêteur n'a pas jugé utile d'organiser une réunion publique d'information alors que la population et les associations balnéolaises ont toujours répondu présentes lors des ateliers de concertation organisés pour le PLU.

Ce qui précède nous conduit à nous abstenir tout en rendant hommage à cette participation massive et collective de nos concitoyens.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme MOUTAOUKIL. - Je ferai très court car beaucoup de choses ont été dites par la première adjointe. Nous voulons nous aussi saluer la qualité des documents qui nous ont été transmis. Yasmine Boudjenah l'a dit dans son propos, il s'agit d'un document important qui dessine le développement de notre ville pour les 20 prochaines années. C'est un document à la fois de projection, mais aussi technique.

Mon groupe salue aussi la qualité de la concertation citoyenne qui s'est tenue à l'occasion de la révision de ce PLU car cela a été des occasions à la fois de formation pour les citoyens car ce sujet n'est pas facile d'accès, même pour certains élus.

J'ai assisté à plusieurs concertations publiques qui m'ont permis de constater, comme d'autres, que les Balnéolais pouvaient aussi se passionner pour ce genre de sujet quand on prenait le temps de leur expliquer de quoi il retournait. C'est très important. Je voudrais aussi dire que nous avons été bien inspirés de travailler sur ce dossier avant que le territoire ne s'en saisisse. La meilleure manière de maîtriser ce qui va se passer sur notre territoire est de nous en préoccuper avant que d'autres le fassent à notre place. Toutes les villes n'ont pas pu le faire. J'ai vu que Fontenay pour ce qui concerne son PLU est arrivé un peu tard dans le calendrier. Elle n'a pas eu la même chance que nous de pouvoir maîtriser toutes ces questions. Nous pouvons saluer encore une fois cette décision et ce travail mené avec ardeur par un certain nombre d'agents, mais aussi d'élus.

S'agissant de l'avis rendu par le commissaire enquêteur, pardon de le dire ainsi, mais Monsieur Zani, je ne vois pas les propos polémistes dont vous parliez tout à l'heure dans le dossier rapporté par le commissaire enquêteur. Je crois qu'il faut se réjouir qu'il ait formulé un avis favorable sans réserve à l'adoption de ce PLU.

Je trouve bien normal qu'il fasse des recommandations et que l'on tienne compte de certaines et pas d'autres. Il a fallu revoir certaines choses. Il y a aussi des principes de réalité. On peut faire techniquement certaines choses et pas d'autres. Certaines ne sont pas souhaitables tout simplement. Il y a aussi le point de vue de ce que nous pensons devoir faire pour notre territoire.

Je voudrais saluer le travail.

Bien évidemment, nous prenons acte de ce document révisé. Je ne vais pas en rajouter car je pense que tout a été dit ou à peu près. On saluera la volonté dans les différents secteurs d'engager encore plus la mixité sociale puisque c'est l'un des sujets que nous avons porté pendant tout le débat.

Mme MEKER. - Madame le Maire, Mme la conseillère départementale, chers collègues, Mesdames et Messieurs, une chose importante est le fait que, depuis le 15 décembre 2015, date d'arrêt du PLU, la concertation a effectivement continué. C'est vraiment tout à l'honneur des services de la ville dont nous devons saluer le travail que nous avons, grâce à eux, ouvert le débat encore plus largement tout autant qu'il a été possible de le faire.

C'était une décision que nous avons prise lors de cet arrêt, une décision souhaitée par Madame le Maire, Mme Boudjenah et l'équipe municipale. Le fait d'être le plus pédagogique possible lors de ce travail sur ce PLU et de se rapprocher au maximum des citoyens.

Nous y avons été aidés par des contributions de grande qualité. Cela a été soulevé par M. Zani et beaucoup lors de l'arrêt du PLU du 15 décembre par des contributions de grande qualité

d'associations mais aussi des contributions citoyennes. Cela a continué pendant l'enquête publique.

Vous avez à votre disposition des documents de grande qualité.

Je pense que le travail du commissaire enquêteur a été très intéressant. Il a peut-être eu affaire à quelqu'un de particulièrement mal élevé mais, globalement, les personnes rencontrées, les associations ont été tout à fait satisfaites de l'écoute du commissaire enquêteur. Il est revenu vers nous avec de la matière et tout ce qu'a expliqué tout à l'heure Mme Boudjenah montre qu'il a travaillé très sérieusement et qu'il n'y a rien de formel dans cette enquête publique. Elle restera versée au document de l'approbation de ce PLU. C'est très intéressant.

Rapidement un petit bilan qui nous apparaît très positif après enquête publique, c'est, pour les deux écoles construites dans deux parcs de la ville, une situation plus claire avec une vraie demande, à laquelle nous avons souscrit, celle de bien mesurer les périmètres de compensation des mètres carrés perdus dans le parc Robespierre, y compris pendant les travaux.

Un commissaire enquêteur qui a bien entendu le public qui a dit : mais qu'allons-nous faire pendant les travaux ? Nous avons besoin pour vivre d'un espace vert.

C'est remonté et nous l'avons pris en compte.

Ensuite, nous avons évoqué le fameux coefficient de biotope qui, dorénavant, a une valeur plus commune, c'est-à-dire la valeur de 1 pour la pleine terre et de 0,7 pour la terre sur dalle, c'est-à-dire pour les espaces verts créés sur dalles, tout ceci étant beaucoup plus conforme à ce qui se fait à juste titre à Paris, Berlin ou Montreuil, des villes qui utilisent ce coefficient de biotope par surface.

C'est vrai que c'est très technique mais c'est quand même très intéressant. Concrètement, bonifier le coefficient de pleine terre à 1,2 comme c'était prévu dans le règlement du PLU au moment de l'arrêt équivalait à diminuer la surface de la pleine terre au détriment d'un bâtiment qui n'aurait comporté aucun aménagement en faveur de la biodiversité, aucun éco-aménagement.

C'est la réalité.

Par exemple si 10 mètres carrés de la parcelle à bâtir représentent 10 % d'espaces verts complémentaires, minimum, remarquez bien le minimum qui est en fait toujours ou le plus souvent un maximum, 10 mètres carrés de la parcelle à bâtir qui représentent 10 % d'espaces verts complémentaires obligatoires à réaliser. Il suffit que je laisse libre 8 mètres carrés de pleine terre qui seront multipliés par 1,2 pour remplir mon obligation de laisser 10 % d'espaces verts complémentaires sur ma parcelle. À côté, je peux construire un bâtiment en béton brut sans aucun éco-aménagement.

Quant aux espaces verts sur dalles, avec 0,70 mètre d'épaisseur qui valait 1 dans l'ancien calcul, on voit bien que 70 centimètres de terre sur dalles ne peuvent pas valoir de la pleine terre. C'est assez évident.

Bref, le retour à une acception plus commune de ce coefficient est une belle et bonne nouvelle, mais en parallèle, il faut observer, en particulier, que les espaces verts, selon le règlement de la zone UM (article 13), zone qui concerne le futur quartier des Mathurins, il faut observer que ces espaces verts ont considérablement fondu comme l'indiquent les errata qui accompagnent le règlement littéral de la zone UM, errata qui seront joints au règlement littéral du PLU. Par exemple, les 50 % d'espaces verts prévus pour les parcelles constructibles de plus de 800 mètres

carrés destinés aux constructions à usage d'habitat et d'hébergement, par le règlement à l'article 13, lors de l'arrêt du PLU, sont passés à 36,5 % décomposés en 5 % de pleine terre, pourcentage identique à l'arrêt du PLU en 2015 et en 31,5 % minimum contre 45 en décembre 2015.

C'est assez considérable.

Ce n'est certes pas seulement le fait du réajustement du coefficient biotope qui oblige maintenant à un affichage correspondant à des calculs plus justes mais également, sans doute à l'agrandissement du parc : 2,5 hectares aujourd'hui parc des Mathurins, y compris la place du Belvédère qui n'est quand même pas tout à fait un espace vert aussi belle et verte sera-t-elle.

Est-ce bien raisonnable cette densification ? Les écologistes sont une sorte de lanceur d'alertes que l'on n'écoute pas assez souvent, pas assez profondément.

Nous, en tant que lanceurs d'alertes, nous pensons que cette densification n'est pas raisonnable car les espaces verts sont de vrais équipements publics utiles pour la santé des citoyens, pour le vivre-ensemble aussi. J'ai bien dit utiles, ce n'est pas du luxe, mais nécessaires demain dans notre Île-de-France surpeuplée avec en plus une nouvelle fonction, celle de protéger la nature en ville qui n'est plus cette ressource inépuisable mais que l'on doit maintenant protéger et maintenir en milieu urbain.

Même si nous comprenons que, sur ce terrain, qui est aménagé par un promoteur privé, je le rappelle, on demande au promoteur avant qu'il ne réalise son bénéfice de porter financièrement les espaces publics du projet (le parc, un hectare pour le lycée et le coût des classes des écoles nécessaires au nombre des nouvelles familles, le différentiel à la baisse du produit des droits à construire des 25 % de logement social et celui des bureaux, le tout conventionné par la signature d'une charte de promotion qui encadre, de façon contractuelle, les prix de sortie des appartements, ce que nous approuvons totalement), nous considérons qu'il n'est plus possible d'opposer les défenseurs de l'environnement aux défenseurs de l'emploi et du logement et les défenseurs de l'intérêt général aux défenseurs du toujours plus vite, du toujours plus rentable. Mais pour qui donc ? Un modèle de financiarisation du monde qui forcément, dans un avenir très proche, va périr car tout est question d'équilibre. Et, pour nous, en l'occurrence, l'équilibre nécessaire au bien-être futur des populations (50 000 habitants minimum en 2030) n'y est pas alors que nous sommes la seule ville à cette distance de la Porte d'Orléans à avoir encore une telle réserve foncière sur son territoire.

Si Bagneux veut, en plus de son développement évident, garder des valeurs de solidarité, de qualité de vie, elle ne peut plus gaspiller le calme et l'espace nécessaires pour vivre et travailler demain. Nous avons la chance d'en avoir les dernières gouttes particulièrement en petite couronne, nous avons la chance de pouvoir proposer pour l'avenir un modèle urbain encore vivable.

Il y a des solutions rentables, moins sans doute que celles choisies, et respectueuses de l'environnement.

Le projet à la parcelle est vaste et on imagine que la quantité de droits à construire devrait lui permettre d'équilibrer sa rentabilité à moins que le terrain ne soit vendu trop cher.

Notre PLU ne devrait pas permettre une trop forte densification, un manque d'espace vital pour ce nouveau quartier.

Mais revenons au cœur du PLU sur les points positifs, les arbres d'abord. Nous avons effectivement réintroduits... nous n'avions pas eu le temps de le faire en décembre 2015 puisque nous avons été contraints par le temps... 40 arbres qui sont maintenant répertoriés et protégés sur l'espace public, 40 pas 80.

En réalité, des arbres sont aussi repérés, particulièrement par exemple dans la zone du PRUS, dans la zone de la Pierre Plate, et pour lesquels il est indiqué comme cela : « *tenir compte de la présence d'arbres représentant certaines caractéristiques à âge, taille et espèces rares dans le périmètre du PLU de la Pierre Plate au moment des études préalables. Dans la mesure du possible, ce projet devra intégrer des mesures de compensation au cas où ceux-ci seraient impactés* ».

C'est très intéressant car, effectivement, il ne s'agit pas d'opposer toujours le respect de la nature au progrès.

Il y a des cas où, effectivement, un arbre doit laisser la place à un nouveau bâtiment, mais il est important de savoir qu'on ne le sacrifie pas pour rien et qu'il puisse y avoir éventuellement des mesures de compensation. C'est vraiment un progrès.

Ensuite, nous avons créé des cœurs d'îlot ou linéaires destinés au maintien des continuités écologiques. C'est ce que permet la loi Alur avec une nouvelle idée forte dans l'aménagement du territoire. L'idée est la suivante : il faut absolument construire la ville sur la ville, mais il faut aussi permettre à la biodiversité de mieux y perdurer.

Oui, le C.O.S. a disparu au profit d'une nouvelle approche environnementale. On ne pense plus seulement occupation de la parcelle comme s'il s'agissait d'un terrain de foot mais aménagement des pleins et des vides, réceptacles de la nature en ville qui sont absolument nécessaires.

Et oui, dans ce cadre, on peut encadrer la densification, mieux. Elle n'est pas moins limitée avec l'usage du C.O.S. elle l'est différemment. Ces cœurs d'îlot ont été étudiés sur notre ville soigneusement et, sauf erreur, il y en a eu quelques-unes, ils ne limitent pas de façon exorbitante les droits à construire qui sont déterminés par les règlements dans la zone UR comme il se doit, mais ils peuvent, c'est vrai, empêcher le regroupement de plusieurs parcelles qui permettraient des ruptures dans la trame verte dite en pas japonais par une trop forte artificialisation des espaces due à des gabarits de construction qui seraient également destructeurs du tissu pavillonnaire.

Un dernier mot enfin sur le patrimoine, depuis le 15 décembre, nous n'avons toujours pas trouvé le lien entre le titre 4 de notre PLU qui régit sa protection et tout l'appareil documentaire constitué par plus de 400 constructions repérées dans la ville grâce à un travail d'inventaire fin.

Les constructions sont présentées comme présentant un intérêt paysager et qualitatif du point de vue architectural sans aller jusqu'à une protection formelle.

Cet inventaire est un peu la photographie de la qualité architecturale de la ville qui s'exprime de façon vivante et diffuse. Il ne faut pas perdre cette richesse documentaire. Il nous faut trouver un lien avec notre PLU.

Comment utiliser cet inventaire lors de l'instruction des demandes d'urbanisme ? Comment formaliser son utilisation afin qu'il ne sombre pas dans l'oubli ? Cette question n'est pas encore réglée, donc pour un certain nombre de raisons exposées ici, notre avis est donc un oui mais.

Je vous remercie.

Mme le Maire. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ? Monsieur Rousseau.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire. Durant ces années, j'ai attaché beaucoup d'importance aux travaux menés sur le PLU pour notre ville.

Je pense que cela a intéressé les habitants des différents quartiers pavillonnaires ou autres.

Cela a amené des interrogations, des questions. Je ne dis pas que l'on a réponse à tout. Encore une fois, je pense que le débat a été ouvert. Il reste des interrogations, des questions très certainement.

Sans entrer dans le détail, je ne ferai pas d'exposé sur le sujet ce soir même si j'y ai travaillé quelques heures les soirs précédents, j'ai bien relu la documentation, ce sujet me passionne. Je note la qualité de développement des documents qui ont été formalisés et remis. Je remercie les services qui ont travaillé là-dessus. C'est un sujet ouvert avec des interrogations, des observations. En l'état, ce soir, je m'abstiendrai sur l'avis donné.

N'a-t-on pas oublié quelque chose ?...

Voilà...

Merci.

Mme le Maire. - Il n'y a plus d'autres collègues ? Si.

Mme CILLIERES. - Merci Madame le Maire. Je souhaite intervenir au nom du groupe des élus Front de gauche, communistes et citoyens.

Nous avons pas mal débattu ces derniers mois sur le contenu du PLU, je ne vais pas en rajouter trop sur le détail des grands objectifs qui le fondent. Il dessine le projet d'une ville équilibrée, active et résidentielle, une ville verte aussi, on l'a beaucoup affirmé, où le cadre de vie est valorisé pour permettre à toutes et à tous de vivre bien, de travailler bien à Bagneux.

Je voudrais quand même ce soir revenir davantage que sur le contenu sur la méthode puisque, ce soir, je pense que l'ensemble de l'équipe municipale a montré son attachement à la démocratie locale et à la participation des habitants.

Je voudrais revenir sur la richesse du processus de concertation menée avec les habitants, on l'a dit. La qualité de cette concertation a été soulignée par le commissaire enquêteur, donc bien évidemment, je souhaite aussi revenir là-dessus et souligner la qualité de la concertation.

Ce sont de très nombreux Balnéolaises et Balnéolais qui ont pu s'informer, questionner, proposer, donner leur avis, participer à la fabrication de ce PLU ses effets dans l'avenir pour la ville.

Comme d'autres aussi, je pense que l'on peut apprécier la participation active de nos concitoyens à l'élaboration de ce PLU. Il y a eu cinq réunions publiques, des ballades urbaines, des ateliers, une rencontre spécifique avec les associations, autant de rendez-vous importants qui ont rythmé ce processus de démocratie participative.

Il était très important pour nous à Bagneux de le faire.

Des rencontres qui affirment haut et fort que la ville ne se fait pas et ne se fera pas sans ses habitants. Évidemment, à mettre en lien avec tous les événements en ce moment autour de l'initiative # Pas Sans Vous qui sont dans la même démarche, des moments importants de la vie politique de notre ville où chacune et chacun peut s'exprimer et prendre part activement à l'avenir de notre ville.

Je ne serai pas beaucoup plus longue.

Évidemment que la qualité de ce PLU, les documents qui nous sont fournis et tout ce processus de démocratie, de participation des habitants augurent d'un bel avenir pour notre ville.

Au nom du Groupe des élus Front de Gauche, communistes et citoyens, nous donnons un avis plus que favorable à ce PLU révisé.

Merci.

M. ZANI. - Madame Aïcha Moutaoukil, quand on a un rapport, on le lit. Si on ne le lit pas, on n'intervient pas parce que le mot polémique voire à la limite de la diffamation... ce sont les propres propos du commissaire enquêteur notés noir sur blanc sur le rapport sans aucune équivoque.

Merci.

Mme MOUTAOUKIL. - Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous, Monsieur Zani. Je l'ai lu comme vous et je trouve que ce ne sont pas des propos polémistes qui sont rapportés.

Je peux avoir un avis aussi là-dessus et dire ce que je pense. Je vous remercie Monsieur Zani.

M. ZANI. - J'ai fait une citation, rien d'autre.

Mme MOUTAOUKIL. - Je ne le pense pas.

Mme le MAIRE. - Je remercie les collègues pour leur contribution de ce soir et répéter, vous l'avez toutes et tous souligné à votre manière, que ce que reconnaît le commissaire enquêteur, c'est le caractère démocratique de la préparation de ce PLU. C'est quelque chose d'important pour nous parce que, d'un sujet qui peut apparaître excessivement technique, nous avons essayé d'en faire un sujet d'appropriation par les habitants en en comprenant les enjeux sur : qu'est-ce que veut dire construire ensemble la ville des 20 ou 25 prochaines années ?

Nous avons essayé aussi de faire de la pédagogie car, entre les zones U ceci et U cela, les coefficients de biotope, etc. si l'on était resté dans des éléments extrêmement techniques, on n'aurait pas permis à une majorité d'habitants, en tout cas celles et ceux qui sont intéressés, d'entrer dans ces débats. Finalement, le rôle des élus est de permettre aux habitants de pénétrer dans ces enjeux qui sont extrêmement importants puisque l'adoption d'un PLU structure les ambitions d'une ville. Le commissaire enquêteur l'a souligné.

Je crois que nous avons fait toutes les réunions jusqu'au dernier moment. Nous avons essayé en tous les cas d'aller jusqu'au dernier moment dans des réunions de rencontre avec les habitants et de discussion avec eux.

Je vais vous dire, Monsieur Zani, il n'appartient pas au commissaire enquêteur d'organiser lui-même des réunions. Ce n'est pas son rôle. En revanche, il lui appartient de recevoir les contributions écrites ou orales des administrés, ce qu'il a fait puisqu'il était à disposition avec des permanences. Il a reçu les concitoyens individuellement ou collectivement chaque fois qu'ils le demandaient. Je crois qu'il a mené de bonne manière ce travail.

Vous avez souligné aussi la contribution des associations.

Je crois qu'avec leur PADD alternatif une partie a enrichi notre PLU. Il nous a aussi parfois bousculés. Nous n'avons pas toujours les mêmes points de vue. Nous ne sommes pas non plus

dans les mêmes rôles, les associations et les élus forcément, mais je pense que leur travail extrêmement sérieux et documenté nous a permis de faire progresser notre PLU.

Je voudrais souligner - vous avez été nombreux à le faire - le fait que la trame verte et bleue, que tout le travail réalisé sur les continuités écologiques sur les zones de respiration en ville, sur les cœurs d'îlot, la préservation des arbres et pas simplement des arbres classés remarquables par le département mais en allant bien au-delà est aussi un travail extrêmement important pour permettre d'avoir une ville où le cadre de vie est valorisé et préservé.

Je rappelle également tout le travail mené sur le développement des jardins partagés, l'accueil de l'AgroCité à Bagneux, tous ces éléments qui, me semble-t-il, placent la ville de bonne manière s'agissant du cadre de vie et de l'environnement, des enjeux balnéolais mais aussi qui nous dépassent, ils sont planétaires. Il est important de le souligner.

Évidemment, vous avez vu cet avis favorable... Je voulais juste rappeler qu'en ce qui concerne le patrimoine, les propositions émises et évoquées par Pascale Meker ont été intégrées reprises au titre 4 du PLU à la hauteur de ce que l'on peut faire évidemment dans un PLU.

Vous avez vu bien sûr l'avis favorable de l'État, les réponses formulées par la Vallée Sud Grand Paris aux recommandations du commissaire enquêteur puisqu'il a émis un avis favorable sans réserve mais avec 8 recommandations dont, vous le voyez ce soir, nous vous proposons d'en retenir quand même un nombre important.

Je voudrais aussi dire que nous avons été attentifs dans ce PLU à préserver le tissu pavillonnaire de la commune. C'est aussi extrêmement important. Notre ville a un tissu pavillonnaire relativement faible. Nous sommes une ville constituée plutôt de grands ensembles. Même s'il y a du foncier disponible, paradoxalement, nous avons cette impression de grands ensembles qui est réel, d'un boom de la ville à partir des années 60/70 qui s'est considérablement développée à cette époque. Nous avons été attentifs à la préservation des zones pavillonnaires. Tout le monde comprend bien que si, dans un moment de mutation de la ville avec l'arrivée de deux stations de métro qui créent une dynamique complètement nouvelle sur la commune, nous n'y sommes pas attentifs, ces zones d'une ville comme Bagneux qui se situe en très proche couronne de Paris avec deux stations de métro disparaîtront complètement.

Je ne serai pas beaucoup plus longue.

Ce soir, nous allons rendre un avis. Je vous propose d'émettre un avis positif à notre PLU. Il sera adopté au Conseil de territoire le 27 septembre. C'est la loi qui fait que, désormais, c'est le territoire qui se prononce sur le PLU. Je ne reviens pas sur ce que j'en pense, mais je pense que les questions d'aménagement devraient rester une compétence des communes et notamment de leurs élus qui ont été élus démocratiquement par les habitants, ce qui n'est pas le cas des territoires. En tous les cas, c'est ainsi que cela va se passer.

Je vous invite à donner un avis favorable à notre PLU.

Je remercie, vous avez été très nombreux à le faire, tout le service de l'aménagement et sa directrice, notre Directrice générale adjointe, le Directeur général des services et tous les services car cela a été un travail collectif, également la Direction de l'espace public et de l'environnement, la Direction de l'habitat et beaucoup de services qui ont collaboré à ce travail extrêmement important et fourni sur le PLU. Je les en remercie car, vous l'avez compris, c'est un très gros travail qu'il faut fournir.

En même temps, nous avons l'exigence d'aller vraiment vers les habitants, cela rend le challenge encore plus difficile, passionnant mais plus difficile car il faut aussi aller à des réunions publiques en présentant des documents compréhensibles pour les habitants et toutes celles et ceux qui s'y intéressent. Je leur dis aussi un grand merci.

On n'arrête pas non plus l'histoire de la ville. On adopte un PLU. Il y aura peut-être encore des modifications à apporter car il y a toujours des choses nouvelles qui interviennent. En tous les cas, on adopte ce soir un document cadre qui tient compte du développement en cours dans la ville avec une attention vraiment poussée sur les questions environnementales comme je vous l'ai redit ce soir.

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie. C'est une étape importante que nous avons franchie ensemble ce soir.

PLAN LOCAL D'URBANISME - FONTENAY AUX ROSES

10/AVIS SUR LE PLU DE FONTENAY AUX ROSES

Mme le MAIRE. - Nous proposons d'émettre un avis favorable. Nous avons pris l'habitude en ce qui concerne les communes voisines de regarder, lorsque l'on est sollicité, les projets contigus à la commune. Il n'y en a pas de Fontenay-aux-Roses à la commune de Bagneux qui nous pose de souci. Je vous propose de faire comme d'habitude, à savoir d'émettre un avis favorable en disant que c'est au Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses de se prononcer sur le PLU, ce qu'ils sont en train de faire.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

11/APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS, DELEGATION HAUTS-DE-SEINE SUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ET D'ANIMATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT BALNEOLAIS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. ROMERO AGUILA. - On reconduit avec une légère augmentation cette convention de partenariat qui participe à l'animation du commerce mais également appuie les commerçants dans toute une série de sujets et, en particulier, ce qui n'est pas négligeable, dans l'accompagnement de demandes d'indemnisation suite aux nuisances rencontrées de par les travaux de la ligne 4 et de la ligne 15.

(Départ de Mme HOURS à 22 h 30.)

Un dossier est passé pour l'instant. Il a reçu une indemnisation assez conséquente. Le travail se poursuit et s'adapte au fur et à mesure des années.

Je vous propose de l'adopter avec enthousiasme.

M. MARTIN. - Nous sommes bien sûr favorables à toute initiative conduisant à dynamiser le commerce balnéolais et approuvons cette convention passée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Comme chaque année, nous nous interrogeons sur la dynamique impulsée depuis plusieurs années quand nous voyons l'état de nos commerces à Bagneux : ils ferment un à un, une Place Dampierre qui est désertée et qui fait même peur après 19 heures, des quartiers sud et des quartiers nord sans commerces de proximité et des commerces de la RD 920 délaissés, un bilan assez consternant après 3 ou 4 ans d'une dynamique impulsée à travers toutes ces actions.

La dernière fois, nous nous étions assez émus de l'arrivée des food trucks. C'est assez nouveau. À part cela, le commerce à Bagneux est quand même dans un état assez déplorable.

M. ROMERO AGUILA. - D'une part, cela fait partie globalement des activités de dynamisation. Il y a une réalité. À moins d'être dans une économie administrée, la question du commerce est liée au secteur privé. Je vous le rappelle parce que cela peut être utile.

D'autre part, nous avons un appui très serré de l'ensemble des activités commerciales, y compris en termes qualitatif pour éviter notamment au centre-ville que n'importe quel type de commerce s'installe et pour que cela corresponde à une question de commerce de proximité.

Après, plusieurs éléments entrent en ligne de compte. Il y a une dynamique qui est tout à fait différente en fonction des zones actuelles et des propriétaires.

Il peut y avoir des évolutions notamment en centre-ville pour qu'il y ait, c'est une de nos préoccupations, une animation un peu plus tardive le soir. Cela permettrait sans doute d'avoir une convention de sécurisation mais il ne nous appartient pas de maintenir contre leur gré l'ouverture d'un certain nombre de lieux. Nous souhaiterions sans doute que des structures notamment de restauration puissent aller au-delà du temps qu'elles ont l'habitude de prendre en termes d'ouverture.

Maintenant, des endroits ouvrent, se sont nettement améliorés. On ne peut pas dire que les petits commerces dans le secteur des Bas Longchamps se soient dégradés, au contraire, une dynamique existe. Elle n'est peut-être pas au niveau souhaitée mais on essaie d'y participer et d'avoir une animation globale.

On essaie de favoriser les choses. Des études vont nous aider également à avoir une vision plus globale sur la ville. Je vous invite à aller du côté de la Fontaine Gueffier où une excellente boulangerie-pâtisserie s'est ouverte ainsi qu'un très bon boucher qui a de la viande traditionnelle qui peut être intéressante. Malheureusement, il y a une condition que nous mettons en œuvre pour essayer de faire en sorte que les commerces arrivent - il y en aura également lorsque les métros, les transports lourds arriveront dans la ville - pour essayer de conditionner le fait qu'il n'y ait pas simplement dans le nord de la ville une activité commerciale mais qu'il y ait en compensation ou en tout cas un effort de négociation, que le centre-ville ne soit pas déserté parce qu'il y aura une aspiration.

C'est quelque chose que nous avons en tête.

Il faut tenir les deux bouts de la chaîne pour ne pas que la ville soit déséquilibrée de ce point de vue.

Nous pouvons mettre en œuvre les conditions, malheureusement, ce sont des activités privées qui fonctionnent sur la ville et qui ont une dimension de rentabilité qui n'est pas absente.

Je peux vous dire par exemple à ce stade que, parmi les changements qu'il y a dans le centre-ville, une prestation de caviste est en train de se mettre en place. Nous avons plusieurs interlocuteurs. Nous accompagnons les propriétaires qui partent pour trouver des activités qui répondent aux besoins de la ville. Nous nous y employons. Mme le Maire a beaucoup contribué pour faire en sorte que la boucherie traditionnelle du centre-ville se maintienne et que l'on n'ait pas quelque chose d'une autre nature qui s'y installe. Nous n'y arrivons pas toujours, mais la volonté y est. Cette convention avec la CCI nous y aide. En termes de communication et d'accompagnement, ces outils nous sont précieux.

Mme MOUTAOUKIL. - Je voudrais pointer du doigt ce qui est proposé dans cette convention, même si cela apparaissait déjà un peu dans la convention précédente, c'est-à-dire la participation notamment de la chargée de mission au club des managers du commerce. Clairement, elle va avoir l'occasion non seulement de bénéficier de l'échange d'informations et d'expériences, mais c'est un lieu où il faudrait peut-être aussi, je ne sais pas si ce sera possible pour elle puisque l'on parle de neuf réunions par an, parler de notre territoire et en promouvoir le dynamisme pour que, précisément dans ce club, des managers s'intéressent à ce que nous faisons à Bagneux et à la dynamique que vient de rappeler mon collègue puisque s'il y a un champ qui nous échappe, c'est bien celui-là, même si le tissu économique ne peut se dynamiser qu'avec une politique du logement. Nous y travaillons pour que, précisément, une demande puisse attirer de nouveaux commerces sur notre territoire.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SEMABA/OPERATION D'AMENAGEMENT

12/APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE LOCALE – Z.A.C. DU MOULIN BLANCHARD

Mme SEISEN. - Il s'agit du dernier CRAC de la Semaba qu'il nous faut approuver. C'est un exercice qui se répète tous les ans. Conformément à ce qui est obligatoire avant le 31 décembre, nous devons examiner ce CRAC. Je ne reviens pas sur l'historique de la Z.A.C. Moulin Blanchard créée en 2004. Je retracerai les événements importants de l'année 2015 et le bilan des comptes de l'année 2015.

Sur l'état des procédures, comme indiqué dans la note, les discussions se sont poursuivies sur la réalisation d'un immeuble mixte d'activité avec des bureaux en rez-de-chaussée associés à des logements R+3, situé rue de Fontenay qui n'est pas finalisée.

Sur les questions d'aménagement foncier, l'ensemble de la maîtrise foncière est achevée mais il restera à faire l'aménagement des bordures des rues limitrophes à la fin de l'opération, ce n'est pas encore le cas, et à effectuer des régularisations foncières entre la ville et l'aménageur.

Enfin, concernant les constructions de logements, je pense que vous l'avez vu et vous le voyez au fur et à mesure, une partie est en cours : Dampierre 1 avec ses 33 logements a été livré. Dampierre 3 sera livré courant de cette année et Dampierre 2 avec ses 42 logements devrait être livré en début 2017.

Sur les comptes 2015, les recettes s'élèvent à 14,217 M€ HT. Dans cet exercice, c'est essentiellement l'inscription du programme Dampierre 2 qui a été faite pour un montant de 2 002 M€ HT.

Le principal poste de dépenses concerne les honoraires techniques pour 17 597 €.

Nous votons là le bilan 2015, néanmoins quelques éléments sur 2016 sont donnés. Je n'entre pas dans le détail si ce n'est que le bilan prévisionnel à ce jour fait apparaître un déficit de 1 031 000 € à ce jour.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ou des questions ?

M. MARTIN. - C'est un dossier que nous avons suivi au conseil d'administration de la Semaba.

Ce qui est assez étonnant, c'est que cette opération était initialement à première vue rentable. Le bilan prévisionnel actualisé de l'opération fait apparaître, en 2015, un déficit de 1 M€. On connaît la situation de la Semaba. La Semaba va transférer la gestion de l'opération d'aménagement Moulin Blanchard à une nouvelle SEM qui n'est pas encore choisie, mais qui le sera parmi trois nouvelles SEM. De ce que je comprends, ces SEM sont à connotation assez politique car c'est entre la SEM Nanterre, la SEM Gennevilliers ou la SADEV 94, donc la SEM du Val-de-Marne. La concession d'aménagement ayant été conclue au risque du concédant, donc de la ville, quelles sont les pistes que la ville propose pour achever l'opération ?

Vous commencez à parler de l'année 2016 mais je ne suis pas sûr que 2016 soit plus favorable que 2015. C'est une interrogation que l'on se pose car c'est la ville qui va devoir combler ce déficit de 1 M€.

Quelles sont les pistes envisagées ?

Mme BOUDJENAH. - Il n'est pas souhaitable de faire des opérations d'aménagement présentant un déficit mais l'opération en périphérie du centre-ville pour maintenir malgré tout des prix qui restent raisonnables, y compris dans le cadre de notre charte de la promotion n'était pas simple.

Je ne vais pas revenir sur l'historique qui est une des explications, notamment le portage du foncier dans un certain nombre de secteurs sur le périmètre alourdit en frais financiers l'opération globale. Pour information, il nous reste à terminer une opération près du café Le Dampierre, mais surtout il reste un peu de terrain à côté de la crèche des Petits Moulins. Pour l'instant, aucune opération n'est identifiée tout simplement parce que nous pensons souhaitable de raccrocher, si je puis dire, cette extrémité de la Z.A.C. Blanchard actuelle puisque c'est la fin, géographiquement parlant, de la Z.A.C. Blanchard actuelle, à une opération d'aménagement de plus grande ampleur qui pourrait s'étendre au moins jusqu'au carrefour Ambroise Croizat, voire au-delà avec la station-service et le garage Renault qui est déjà la propriété de l'établissement public foncier avec lequel nous travaillons et nous sommes en conventionnement sur tout ce périmètre. Il a déjà acquis d'autres biens.

Dans le cadre de cette opération future dont je pense qu'il est souhaitable de se mettre à travailler dans un délai rapproché puisque plusieurs biens sont la propriété de la ville ou de l'établissement public foncier, on pourrait imaginer que cette future opération d'aménagement contribue à... sans

doute pas au niveau du déficit constaté aujourd'hui mais enfin... rééquilibrer un peu dans des proportions intéressantes la portion actuelle de la Z.A.C. Blanchard et donc le CRAC qui nous est présenté.

Voilà les pistes sur lesquelles nous travaillons.

M. ROUSSEAU. - Juste quelques instants. C'est un point - et j'ai bien compris que Mme Boudjenah m'avait écouté - que l'on a abordé à la commission puisque quand on parle de l'aménagement côté rue Blanchard jusqu'au rond-point Ambroise Croizat, en discutant avec les gens du quartier, il y a des interrogations sur l'aménagement, sur ce qui pourra être fait, etc. Il y a tout un travail d'information à faire. En tout cas, il y a pas mal d'interrogations dans le quartier sur l'avenir de ce secteur. C'est à prendre en compte dans le cadre de l'aménagement de ce quartier.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS**

CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL DU CAUE POUR LA VILLE DE BAGNEUX

13/APPROBATION DE LA CONVENTION DE CONSEIL AUX PARTICULIERS ET D'ASSISTANCE AU SERVICE URBANISME DE LA VILLE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ET TOUT DOCUMENT S'Y RAPPORANT

Mme le MAIRE. - Je passe vite sur cette convention. Nous proposons de renouveler une convention, que l'on a déjà avec eux, portant sur la mise en place d'une permanence de conseil aux particuliers et d'une assistance au service urbanisme de la ville de Bagneux.

Mme MOUTAOUKIL. - Je souhaite intervenir car je trouve que c'est intéressant. Je me demandais si nous avons une idée du nombre de Balnéolais et Balnéolaises qui ont bénéficié de ces conseils ? On n'a pas de statistiques là-dessus ?

Mme le MAIRE. - Non.

Mme MOUTAOUKIL. - C'est intéressant, en plus c'est gratuit.

Mme le MAIRE. - Nous n'avons pas les données pour ce soir.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

OPERATION D'AMENAGEMENT DES MATHURINS

14/ BILAN DE CONCERTATION DU PROJET DE VOIRIES DU PROJET DES MATHURINS

Mme BOUDJENAH. - Le projet d'aménagement du site des Mathurins n'a rien de banal. Cette superficie de 16 hectares, son promontoire, le fait qu'il ait été fermé à la quasi-totalité des habitants pendant presque 60 ans en constituent une situation inédite pour notre commune mais aussi dans cette partie de la région.

Son originalité tient aussi au fait qu'il appartient à un propriétaire privé, le fonds d'investissement LBO France avec qui la ville a signé une convention d'objectifs en 2012 et que nous avons renouvelée fin 2015. C'est ce document qui définit précisément les contours du projet et notamment les équipements et les espaces publics qui seront financés par le propriétaire dans le cadre du programme d'aménagement prévu (logements, bureaux, espaces verts, commerces et voiries).

Nous tenons à ce que le projet qui sorte de terre permette d'acquérir de nouvelles activités, de nouveaux logements tout en s'inscrivant pleinement dans notre volonté de développer une ville pour tous dans le cadre d'un partenariat « public/privé » très particulier qui se traduit par un travail quasi-permanent entre nos services et le propriétaire et par des allers et retours parfois vifs entre ce propriétaire et la ville.

Concernant le projet de voiries, il est lui aussi conséquent puisque sa longueur de plus de 3 kilomètres a nécessité de réaliser une étude d'impact sur l'environnement, étude visée par l'autorité environnementale.

Le caractère inédit de ce site dont l'aménagement va enfin permettre de raccorder le sud et le centre de la ville et l'ouvrir à tous les habitants nous a confortés dans l'idée d'ouvrir une concertation de grande ampleur.

Le rapport qui vous est présenté ce soir en donne toutes les dimensions. 7 réunions publiques en à peine un an et demi sous des formes très diverses, au total, une grande richesse d'échanges qui a permis de faire évoluer le projet tant sur la voirie que sur les espaces publics en particulier les espaces verts.

Le tableau de synthèse des observations montre à la fois la curiosité et l'intérêt des Balnéolais pour ce projet, les inquiétudes parfois et l'attention portée à ce que les réponses aux interrogations soient de qualité.

Je crois pouvoir dire aussi que l'apport de Bernard Reichen, l'urbaniste de renom qui a en charge ce projet, a toujours été particulièrement apprécié y compris par les habitants dans les réunions publiques.

Pour ce qui est de la voirie, je ne reprends pas tous les aspects mais je souhaite en pointer les principaux :

- la suppression du projet initial d'un bus en site propre et la création de pistes cyclables dédiées,
- la diminution des largeurs de voies et le travail pour augmenter les vues et les horizons,
- l'augmentation des cheminements piétons.

Vous l'avez compris, l'enjeu de la desserte de ce site est essentiel si nous voulons favoriser l'installation d'activités économiques, le nombre et la qualité des emplois. Nous sommes donc encore dans la phase de recherche de la meilleure desserte en transport tant du point de vue du temps de transport, notamment la liaison avec le futur pôle gare du nord de la ville, que de la qualité du parcours pour les riverains et les usagers, un parcours qui respecte la ville.

L'axe piéton vers le R.E.R. aujourd'hui partiellement existant serait, quant à lui, prolongé.

Enfin, c'est important, la place de la nature en ville et sur ce site fait l'objet d'un travail tout particulier avec l'urbaniste et la paysagiste du projet. Il porte sur le futur parc dont la superficie a été portée à 2,5 hectares, la part des espaces verts par habitant qui dépassent désormais les

8,5 mètres carrés et l'inscription résolue du projet dans la trame verte et bleue du PLU sur lequel nous venons tout juste de donner notre avis favorable.

La situation exceptionnelle du site vaut aussi pour la biodiversité qui s'y trouve et que nous voulons développer tant sur le talus des Pichets que sur l'espace de friche créé pour conserver la flore et la faune repérées par l'écologue qui a été missionné pour faire le diagnostic de l'étude d'impact environnemental.

Des noues sont également prévues le long de certaines voiries.

Ce sont désormais toutes ces composantes de la concertation qui vont faire l'objet d'une enquête publique dans les semaines qui viennent, une enquête qui permettra aux habitants de donner leur avis sur ce projet très important pour Bagneux.

À l'issue de l'enquête publique, nous serons appelés de nouveau à délibérer, cette fois, sur l'intérêt général du projet de voiries dans la perspective que les premiers travaux puissent démarrer dès l'année prochaine.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

Mme MEKER. - Là encore, vous avez des documents très intéressants à lire sur le bilan de cette concertation. J'en retiens quelques-uns en particulier. Dans l'annexe 4 de la délibération n° 14, dans le bilan des réunions de concertation en particulier lors de la concertation du 16 juin 2016, la seconde, sur les voiries et la desserte du site, quelqu'un dans la salle a indiqué, c'est dans le rapport : « *le passage du trafic par le parc au milieu du parc est une mauvaise solution car on coupe le parc en deux* ».

Effectivement, le fait de couper en deux un parc de 2 hectares et quelques... Je rappelle que la place du Belvédère qui fait à peu près 4 000 mètres carrés, aussi belle soit elle et aussi proche du parc soit elle, n'est quand même pas un espace vert. Cette place fait partie des 2,5 hectares, donc couper en deux un parc de 2 hectares par une voie de bus ne nous semble pas une très bonne idée, même si le bus - c'est un peu ce qui est ressorti de la réunion de concertation - passe seul le soir et le week-end. On interdirait les voitures le soir et le week-end. À partir de quelle heure ? Comment limite-on l'accès ?

De l'aveu même de l'urbaniste Bernard Reichen, ce passage n'est pas nécessaire au projet, mais le trajet plus urbain, somme toute normal, en passant devant l'école et le lycée n'est pas mieux estimé-t-on aujourd'hui. Tout est peut-être histoire de largeur de trottoirs et d'aménagement de l'espace public. Sur ce sujet, les réflexions continuent effectivement avec l'enquête publique.

Les propos de Bernard Reichen qui dit : « le projet n'a pas besoin de ce passage, etc. » sont dans le bilan.

Autre sujet sur ce site, la friche dite D3 dont on vient de parler. Pour le moment, on n'a pas encore mis au point la solution mais cela viendra. Un espace avec des chiroptères (des chauves-souris) au nord du site a été repéré. Il s'agira donc de reconstituer un habitat, cette friche, au sud peut-être en lien avec les Pichets. Il y a de vrais sujets écologiques sur ce site. Il faudra regarder de près.

Enfin, il y a la question de la desserte et, là, dans l'annexe 2, dans le tableau de synthèse des observations de la concertation, un paragraphe concerne une approche. Aujourd'hui, il y a deux approches concernant ces dessertes en direct du métro qui sont très importantes. La desserte du bus en direct du métro est très importante pour le site. Il y a le passage, pas à travers le parc

Richelieu mais en rognant un petit morceau du parc Richelieu. Ce n'est pas en plein milieu mais cela l'écorne pas mal et passe le long de la RPA, le long de la Maison des arts. Vous avez sans doute tous cela en tête. Il y a donc ce passage ou un autre par l'avenue Albert Petit ou une autre avenue avec 400 mètres d'écart. Aujourd'hui, les deux solutions sont à l'étude.

Il est donc écrit dans ce tableau de synthèse sur les observations concernant ce passage du bus à l'intérieur du parc Richelieu, je cite : *« l'aménagement du passage du bus nécessite l'aménagement d'une petite portion du parc Richelieu, aujourd'hui minérale et dégradée. Mais cette surface sera requalifiée et le parvis de la médiathèque sera réaménagé et paysager. Le passage du bus permettra aussi de désenclaver la RPA. La desserte est la question numéro 1 que se pose une entreprise. »*

On est d'accord avec cela sauf sur le fait que, quand même, ce n'est pas une petite portion du parc Richelieu, aujourd'hui minérale et dégradée, qui serait impactée mais un espace vert juste derrière l'ancien kiosque. Il y a sans doute une erreur de rédaction. Ce passage n'est pas clair. Je voulais le souligner. Il ne s'agit pas seulement de travailler aujourd'hui sur une surface minérale et dégradée. Quant à l'idée d'inclure la médiathèque dans le parc, c'est une très belle idée, mais on n'a peut-être pas besoin pour le mettre en route qu'un bus passe à proximité.

Voilà ce que je voulais dire sur ce bilan.

Mme MOUTAOUKIL. - Je veux moi aussi saluer la qualité du document qui nous a été remis mais aussi la qualité, un peu comme pour le PLU, des échanges et de la concertation qui s'est déroulée de février à novembre 2015 extrêmement riche sur ce site qui est important pour nous car c'est beaucoup de surfaces d'un seul coup à aménager. On en parle beaucoup, depuis déjà un petit moment. On a le projet de lycée général sur ce terrain. Mais s'agissant de ce que vient de dire Mme Meker à propos du passage de cette ligne de bus qui va rogner un peu sur le parc Richelieu, l'un des objectifs que nous avons avec l'arrivée des deux métros est que ce site soit bien desservi car nous voulons y accueillir un grand compte.

Nous souhaitons, en tout cas pour ce qui concerne mon groupe, voir réaliser cet objectif. Pour cela, il nous faut bien évidemment faire des choix qui, même s'ils ne plaisent pas à tout le monde... Nous aussi nous aurions souhaité garder cette portion du parc qui va être rognée. Je pense que c'est un abus de langage que de considérer que c'est une portion qui n'était finalement pas si utile que cela. On va rogner sur cette portion du parc. En tout cas, cette hypothèse nous permettra de gagner du temps et peut-être aussi de convaincre un peu plus des grands comptes, en tout cas un grand compte, à venir s'installer sur ce terrain.

Si l'on veut augmenter le coefficient nombre d'habitats/nombre d'actifs, il faut que l'on puisse accueillir un grand compte sur la ville pour drainer aussi une activité économique.

Je voulais rappeler cet enjeu auquel nous tenons et saluer encore une fois le travail fait jusqu'à maintenant. On l'a dit, il s'agit d'approuver le bilan de la concertation, mais je pense que cela ne va pas s'arrêter là.

Nous approuverons ce bilan et autoriserons la poursuite de la procédure de déclaration d'intérêt général de ce projet des Mathurins.

Mme FAUVEL. - J'interviens au nom des élus du Front de Gauche, Communistes et Citoyens pour noter avec satisfaction que ce projet d'aménagement des Mathurins avance.

Bien entendu, nous ne l'avons jamais caché, ce projet essentiel pour l'avenir de notre ville n'est pas simple pour notre municipalité. C'est une première pour nous que de travailler dans un partenariat aussi serré avec un propriétaire privé, LBO, sur un terrain aussi étendu qui ne nous appartient pas.

Je trouve que les documents annexés montrent bien à quel point le propriétaire de ce site des Mathurins a accepté de jouer avec nous la carte d'une concertation large et de qualité des Balnéolais.

Je voulais notamment souligner la grande disponibilité qu'a eue Bernard Reichen, urbaniste en chef du projet, pour venir écouter et expliquer son projet aux habitants.

Les réunions où ce projet a été abordé ont été nombreuses dans le cadre de notre révision du PLU mais aussi hors de ce cadre.

La concertation s'est donc tenue dans des lieux divers (salle des fêtes, CSC Gueffier, espace Marc Lanvin, déambulation sur l'espace public) et dans des formes diverses (réunions plénières, ateliers, tables rondes, etc.) et en évoquant soit le projet dans son ensemble, soit des points bien précis (voiries, espaces publics notamment).

Bien évidemment, nous ne sommes pas toujours d'accord sur tous et les débats ont parfois été animés. Je dirai que c'est tant mieux car c'est le rôle de la concertation.

Entre impératif et économique pour l'équilibre budgétaire, besoin de notre activité et de bonnes dessertes de ce site pour y attirer de l'activité économique, une volonté d'obtenir le meilleur en termes de cadre de vie et d'environnement pour les futurs habitants et nécessité de créer un quartier qui soit aussi ouvert sur le reste de la ville, il faut réussir à tout conjuguer et c'est évidemment très complexe.

Au final, nous voyons toutefois que les choses avancent, ce qui est indispensable tant ceci constitue un enjeu et il reste encore l'enquête publique à venir cet automne qui pourrait faire bouger quelques éléments.

Autrefois poumon économique de notre ville quand Thomson puis Thalès s'y étaient installés, ce site était en effet devenu, ces dernières années, une enclave au cœur de notre ville.

Son aménagement va donc permettre de rendre de l'espace public aux Balnéolais et de fluidifier les trajets dans la ville, tout particulièrement entre le centre et le sud de Bagneux.

Grâce à la concertation, plusieurs éléments du projet initial ont d'ailleurs évolué autour de ces questions plutôt positivement, il me semble, j'en cite quelques-uns : ajout de pistes cyclables dédiées et de cheminements piétons, voiries plus directes mais moins larges pour une circulation apaisée, amélioration de l'accès piéton vers le R.E.R. B, surfaces de parcs plus importantes que prévu et plus ouvertes sur le reste de la ville, création d'un espace de protection de la nature avec une friche de biodiversité et protection du talus des Pichets.

Vous l'aurez compris donc, nous approuvons le bilan de cette concertation sur ce projet d'intérêt général qu'est l'aménagement à venir du site des Mathurins.

Mme BOUDJENAH. - Un petit mot suite à ce qu'a dit Pascale Meker sur des formulations qui, sans doute, sont plus du compte rendu fidèle de ce que certains ont pu dire. Je pense en effet que c'est Bernard Reichen qui a utilisé le terme de portion du parc minéral et dégradé même si, dans cette réunion publique, on a fait état de dysfonctionnements en termes d'usage derrière la

résidence de personnes âgées, ce en quoi je pense que tout le monde voit ce que je veux dire, un endroit un peu en impasse, avec la problématique de voitures et de parkings pas toujours très simple y compris pour le fonctionnement de la résidence de personnes âgées. J'entends complètement que l'écriture aurait pu être différente, mais dans cette synthèse des observations, c'est à la fois les questions posées et les réponses apportées. Encore une fois, c'est un bilan de concertation, ce n'est pas un arrêt, un choix de tracé.

Mme le MAIRE. - Merci. Je propose que nous passions au vote sur le bilan de la concertation.

Nous prenons acte de la concertation qui a été menée.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Z.A.C. ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO

15/ BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET

16/ APPROBATION DE LA MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

Mme BOUDJENAH. - Nous avons engagé en juin 2014, lors du Conseil municipal, la modification de la Z.A.C. et lancé les modalités de la concertation.

L'objectif est de modifier le dossier de création initiale sur plusieurs points, d'abord, la modification du périmètre initial de la Z.A.C. en passant de 19 à 19,5 hectares pour que la totalité de l'îlot gare soit bien incluse dans le périmètre de Z.A.C., ensuite, la prise en compte de l'évolution de la programmation notamment en matière de nombre de logements et la localisation des activités commerciales, et l'évolution du programme des équipements publics.

Je passe rapidement sur les nombreuses initiatives que nous avons développées pour toucher le plus grand nombre d'habitants : l'avis citoyen sur le pôle gare, les ateliers de coproduction avec de nombreux participants y compris publics jeunes, ateliers, visites, réunions publiques, vous avez la liste dans le rapport, la mise à disposition de l'étude d'impact auprès des habitants.

Suite à cette concertation et conformément aux objectifs de modification de la Z.A.C., le renforcement de la programmation de logements a donc été acté pour aller à une programmation totale estimée à 1 500 logements liés au fait que le secteur des quartiers nord notamment avec le pôle gare revêt une ambition métropolitaine plus affirmée qu'initialement, l'augmentation liée également à l'extension du périmètre puisque le pôle gare est plus étendu, avec un bâtiment plus important que l'on appelle le G3 au nord de la future station ligne 4.

Nous actons également la concentration de l'activité commerciale autour des polarités que vont constituer l'îlot gare et le sud de l'avenue Aristide Briand plutôt qu'au nord de cet axe RD 920.

Concernant la programmation des équipements, l'évolution du groupe scolaire dont le dimensionnement et l'implantation ont été modifiés, dimensionnement plus important puisque nous avons un groupe scolaire de 20 classes pour répondre aux besoins du futur PRUS de la Pierre Plate. Or, la précédente école prévue était sous-dimensionnée et la recherche d'un nouveau site puisque le choix du site initial ne correspondait plus à cette taille.

Le choix du site au sud du parc Robespierre que nous actons s'explique également par la volonté d'offrir un équipement mieux positionné dans la carte scolaire existante pour avoir un équilibre

dans le territoire de la commune de l'ensemble des groupes scolaires, une école qui vient aussi s'inscrire dans la trame verte du quartier nord.

Enfin, un équipement polyvalent qui reste à définir qui serait réalisé dans le G3, c'est-à-dire un des bâtiments du futur îlot gare.

Au regard des objectifs poursuivis du bilan dressé sur la concertation, nous vous proposons d'approuver ce bilan et la modification du dossier de création de la Z.A.C. écoquartier Victor Hugo.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?

Mme MEKER. - Est jointe aux documents une très belle étude d'impact qui en dit long sur cette Z.A.C. nord. Elle est vraiment très détaillée et très intéressante. En particulier, il est question de quelque chose qui tient toujours à cœur des lanceurs d'alerte un peu bizarres que sont les écologistes, à savoir que ce quartier est quand même sensible à des phénomènes que l'on appelle les îlots de chaleur en bordure de la grosse agglomération parisienne.

Dans ce cas, il est préconisé dans cette étude d'impact des solutions dont l'utilisation du végétal. Il s'agit de la solution d'aménagement la plus intéressante pour lutter contre les îlots de chaleur urbains en réintroduisant des espaces naturels et de la végétation en ville. Cela permet d'augmenter le taux d'humidité de l'air grâce à la transpiration des plantes et d'utiliser les eaux de ruissellement.

À noter que les zones boisées urbaines sont 2 à 8 degrés plus fraîches que le reste de la ville.

Par exemple, les arbres d'alignement permettent de créer des zones d'ombre sur l'espace public et les façades des bâtiments empêchant ainsi les logements de surchauffer, l'installation des toitures et de murs végétalisés favorise également la réduction des îlots de chaleur urbains mais ne peut se substituer aux espaces verts traditionnels. L'usage de l'eau est aussi recommandé. L'eau qui s'évapore peut faire un véritable effet de brumisation.

La forme urbaine à éviter, mais là je crois que nous l'évitons assez dans notre Z.A.C., est les rues canyon, des rues étroites bordées par des bâtiments de plusieurs étages. Ce sont des erreurs dans lesquelles sont tombées des villes comme Montrouge pour les 10 et quelques années à venir.

Nous sommes à une époque où l'on essaie de faire un petit peu mieux que ce qui a été fait durant ces 10 dernières années.

Je reviens à ma réflexion des espaces verts sur dalles, on imagine bien que, pour planter des arbres d'un alignement important, il faut de la pleine terre. Ce n'est pas possible partout. En particulier, nous avons à nous attacher à un sujet qui sera très important dans la Z.A.C. Victor Hugo, c'est la place des deux métros qui devra être urbaine, fraîche et dont la surface sera certainement quasiment entièrement sur dalles du fait des travaux.

Voilà, un chantier très important pour que cette place puisse comporter des terrasses comme on le souhaite, de la fraîcheur et que les gens puissent y circuler et s'y arrêter de façon agréable.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose de passer aux votes.

VOTE SUR LA DELIBERATION N° 15 :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS**

VOTE SUR LA DELIBERATION N° 16 :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS**

17/ TRANSFERT DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT A LA SADEV 94

Mme le MAIRE. - Cette délibération clôture une période importante d'échanges et de discussions concernant la capacité financière et technique de la Semaba, la SEM d'aménagement de la ville, à poursuivre durablement sa responsabilité de concessionnaire de la Z.A.C. écoquartier Victor Hugo.

Nous en avons déjà parlé presque à chaque conseil municipal depuis qu'en juin 2014 la ville avait dû, pratique courante dans les collectivités, mais inédite pour notre Ville, venir au soutien financier de l'opération en versant une avance de 10 M€ sur ce projet d'aménagement de la Z.A.C. écoquartier Victor Hugo.

J'ai envie de vous dire ce soir qu'il n'a pas toujours été facile, vous vous en doutez, ces derniers mois de conjuguer la négociation et la transparence avec vous, mais nous avons essayé avec Yasmine Boudjenah de tenir cette double nécessité - j'espère que nous y sommes parvenus - de mener des négociations et de vous informer très régulièrement en Conseil municipal et au conseil d'administration de la Semaba de ce qui se passait.

Je vous ai annoncé en juin dernier notre volonté que la Sadev, la société d'aménagement du Val-de-Marne, puisse devenir l'aménageur de notre Z.A.C. C'est le sens de la délibération qui vous est soumise.

Il s'agit de donner notre accord aux délibérations des conseils d'administration de la Semaba qui, pour la Semaba, s'est tenu le mercredi 14 et la Sadev du Val-de-Marne, le jeudi 15.

Si le Conseil municipal me l'autorise, je signerai vendredi 30 septembre un avenant au traité de concession, avenant entre la ville, la Semaba et la Sadev du Val-de-Marne validant la cession de la concession.

Je vais rappeler à ce stade deux points qui me semblent particulièrement importants à maîtriser par le Conseil municipal, tout d'abord le fait que la reprise se fait exactement aux mêmes conditions et avec le même programme que celui que la Semaba mettait en œuvre à notre demande.

Ensuite, la Z.A.C. est en bonne santé et sa dynamique ne cesse de se renforcer comme en témoignent :

- la fin de la démolition de la Tour Pasteur cette semaine,
- l'inauguration officielle de l'immeuble Résonance qui aura lieu le 7 octobre. Les salariés de Neopost ont investi depuis le début septembre ce nouvel immeuble sur la RD 920.

- le démarrage des travaux de la crèche et de l'immeuble de logements d'Efidis pour laquelle nous avons voté la garantie d'emprunt, ce soir,

- le dépôt du permis de construire de la Société HRO en entrée de ville, permis de construire que j'ai signé avant-hier.

De façon concrète, nous avons travaillé ces derniers mois avec Yasmine Boudjenah, les équipes de la ville, celles de la Semaba et de la Sadev du Val-de-Marne à préparer cette cession.

En termes de continuité opérationnelle, la Sadev va reprendre les trois salariés de la Semaba, trois salariés dédiés à l'opération car on s'est aussi soucié, vous vous en doutez, de l'avenir des personnels qui travaillaient au sein de la Semaba particulièrement sur cet important quartier de la ville.

Nous rencontrons ensemble les partenaires bancaires de la Z.A.C. le 30 septembre pour pouvoir enclencher le soutien bancaire qui faisait défaut à la Semaba et notamment le remboursement avant la fin de l'année de l'avance des 10 M€ comme je vous l'avais annoncé.

Nous rencontrons aussi le 3 octobre l'ensemble des partenaires de la Z.A.C. bien sûr les promoteurs, les architectes, les bureaux d'études, la RATP et la Société du Grand Paris pour introduire officiellement notre nouvel aménageur. C'est important pour les partenaires.

Concernant les autres secteurs qui sont évidemment moins importants que la Z.A.C., je pense à la Plaine de jeu et à Blanchard qui ne sont pas des opérations terminées, la Semaba va se faire accompagner sous forme d'un mandat de gestion qui résultera d'une consultation. Elle restera concessionnaire de ces opérations.

C'est évidemment une page importante qui se tourne pour nous. Cela fait plusieurs années que je porte avec force deux idées qui, pour moi, sont indissociablement liées : le Bagneux d'abord et aussi Bagneux ne s'en sortira pas tout seul. Il est important de se doter de partenaires qui peuvent nous accompagner dans ces beaux projets.

Après le logement social, où nous avons fait le choix de contribuer à développer un acteur métropolitain dont nous partageons les valeurs et le projet avec IDF Habitat, c'est ce soir sur la Z.A.C. de nos métros que nous prenons le même chemin, celui d'une ville qui fait entendre sa voix, respecter ses projets et se donne les moyens de ses ambitions au service d'une ville dont le développement profite à toutes et à tous.

Avant de vous laisser la parole si vous le souhaitez, je voudrais terminer par des remerciements très sincères aux équipes qui ont travaillé au développement et à l'avancée de la ZAC dans des conditions rendues souvent difficiles ces dernières années par ces difficultés financières et les incertitudes qu'elles entraînaient. Équipes de la Semaba évidemment, équipes de la ville aussi qui ont pris largement leur part et, au-delà, dans l'intérêt commun des habitants de notre ville et donc de notre projet.

Voilà ce que je vous propose de m'autoriser à engager ce soir.

Je vous passe volontiers la parole.

M. MARTIN. - Quelques mots sur la Semaba, depuis plusieurs années, on alerte à chaque Conseil municipal l'état des finances de la Semaba. Là, une page se tourne, c'est dommage. C'était un bel outil. Il y a eu des dégâts collatéraux en termes de RH et assez structurants.

Je voulais faire la remarque suivante : nous trouvons dommage de travailler avec une SEM du Val-de-Marne sachant que la SEM 92 est l'aménageur reconnu dans les Hauts-de-Seine et qu'elle a été notre aménageur privilégié pour la rénovation du quartier sud et l'extension du parc François Mitterrand. C'est quand même une référence.

Nous avons du mal à comprendre que l'on aille chercher un aménageur du Val-de-Marne même si cet aménageur a fait développer le quartier de la Vache Noire.

Mme le MAIRE. - Je vais répondre très précisément sur ce point. Comme je l'ai déjà dit à plusieurs conseils municipaux, notre SEM locale est devenue trop petite. Elle n'a pas les moyens suffisants pour porter des projets de cette ampleur. Il vaut mieux combler devant et ne pas se trouver dans une situation qui mettrait les finances de la ville en difficulté. C'est l'objet de la délibération qui vous est proposée ce soir. Sur le choix de la Sadev du Val-de-Marne, tout le monde comprend bien que je suis plus proche de la Sadev du Val-de-Marne que de la SEM 92, mais ce n'est pas que cela.

La SEM 92 n'est plus seulement la SEM 92 puisque, vous le savez probablement, le Président du Conseil départemental a décidé de travailler à une fusion des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Aujourd'hui, la SEM 92 n'existe plus, elle est devenue Citallios, la SEM des Hauts-de-Seine et des Yvelines. La configuration est donc toute autre qu'auparavant avec la SEM départementale.

Cette dernière est intervenue sur l'opération de renouvellement urbain des quartiers sud. Nous avons fait un excellent travail avec la SEM 92 et ses équipes, je vous l'ai toujours dit, mais là nous sommes dans une configuration politique autre qui justifie aussi ma proposition que nous puissions travailler avec la Sadev du Val-de-Marne.

Vous l'avez souligné, nous avons aussi des enjeux communs. Nous travaillons déjà avec la SEM du Val-de-Marne puisque l'on est en frontière d'Arcueil et de la Vache Noire, nous avons donc des projets quasiment communs, qui se touchent ou même sur des parcelles qu'il a fallu s'échanger, vous l'avez vu parfois. Cela nous semble mieux correspondre aux besoins de la ville de Bagneux.

La Sadev du Val-de-Marne connaît très bien notre ville puisque c'est elle qui a aménagé le carrefour de la vache noire, la Z.A.C. de la vache noire. Elle connaît très bien le territoire.

Bagneux est frontalier du Val-de-Marne, nous avons une frontière commune avec Arcueil et Cachan.

Mme MEKER. - Un mot pour saluer la façon dont, Madame le Maire, vous nous avez informés. L'équipe municipale vous a suivie pour faire en sorte que les conseillers mais aussi les citoyens, enfin les conseillers et ce conseil soient informés des avancements de toutes les étapes.

La Semaba visiblement, je dis visiblement puisque je n'étais pas dans cette ville à cette époque, a été un outil qui a permis d'imaginer et de construire des unités de logement social qui était tout à fait à la taille d'une ville. C'était une démarche très intéressante en réponse aux vagues d'urbanisme fortes qui s'étaient produites dans les années 60 avec ces grands ensembles collectifs sur le territoire de la ville.

En ce qui concerne le choix de la Sadev, même s'il y a du politique ce que l'on comprend aisément, je le partage personnellement, il y a aussi une histoire de réflexion de territoires.

Ce qui est en train de se créer entre le département du 92 et celui des Yvelines se situe géographiquement très clairement sur l'axe de la Seine. C'est vraiment dans cette optique que les deux départements, on le sent, lance des projets d'avenir autour de cet axe de la Seine. Il y a toute sorte de projets autour de cela.

Le fait est effectivement que nous sommes très en lien avec ce qui se passe de l'autre côté de la nationale 20, une nationale 20 qui doit être requalifiée, en lien aussi avec le département du 94. Ce rapprochement avec cette SEM qui travaille tout près et en résonance déjà avec le territoire nord de Bagneux n'est même pas un sujet politique.

Mme BOUDJENAH. - Deux points, d'abord, je voudrais dire à M. Martin qu'il n'y a pas de dégâts collatéraux. À l'occasion de la cession du patrimoine locatif social IDF Habitat, dans le cas du transfert de la concession de la ZAC écoquartier Victor Hugo, nous avons porté une attention extrêmement précise. Nous avons pris le temps de travailler sur les questions de personnel d'abord pour la préservation de l'emploi, parce que cela nous paraissait très important et ensuite pour l'intérêt du travail à venir. Cela n'a pas toujours été forcément le cas pour diverses raisons mais, actuellement, nous avons une équipe certes petite, mais très compétente et très investie sur la Z.A.C. écoquartier Victor Hugo. Il est de l'intérêt de la ville et finalement aussi de la Sadev 94 de pouvoir continuer à faire travailler cette équipe qui connaît très bien le projet. Ce sera le cas. Première chose.

Deuxième chose, Sadev 94 est la SEM du conseil départemental du Val-de-Marne mais pas que du conseil départemental du Val-de-Marne puisque 17 communes de ce département de toute sensibilité politique en sont aujourd'hui actionnaires, ce qui n'est pas le cas par exemple de la SEM 92 et à l'avenir de Citallios, ce n'est pas la même conception en termes de gouvernance. Nous serons donc amenés à en délibérer dans un prochain Conseil municipal. Nous allons proposer que la ville de Bagneux devienne actionnaire de la Sadev 94 qui déjà exerce dans d'autres endroits que simplement le territoire géographique du Val-de-Marne. C'est aussi poursuivre y compris en ayant une maîtrise et participer à des projets d'envergure métropolitaine que cet outil d'aménagement mène déjà aujourd'hui et mènera encore plus demain, y compris avec le territoire de la ville.

Mme le MAIRE. - Je propose de passer au vote.

VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE
ET DE LA DROITE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS**

SERVICES TECHNIQUES

CONSTRUCTION DE DEUX NOUVELLES ECOLES DANS LES QUARTIERS NORD ET CENTRE

**18/APPROBATION DES PROGRAMMES TECHNIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET FONCTIONNELS
DETAILLES - QUARTIER CENTRE**

Mme TALLA. - Nous avons déjà beaucoup évoqué ce sujet. Le territoire balnéolais est en pleine mutation et son objectif est de prendre sa place dans la construction d'une métropole parisienne plus équilibrée.

Bagneux est en train de changer, sa situation géographique offre de nombreux avantages.

Un petit rappel sur ce qui concerne les nouvelles écoles :

Pour ce qui concerne le centre, je suppose que tout le monde a lu le dossier, ce n'est pas la peine de le reprendre point par point mais seulement de rappeler qu'au centre, suite au départ de la D.G.A., 16 hectares vont être ouverts aux habitants. Il est prévu d'y construire des logements diversifiés pour accueillir jusqu'à 6 600 habitants environ. Ce site abritera aussi des bureaux pour l'accueil de 4 000 emplois au moins, des commerces et un ensemble d'équipements (parc, écoles, etc.). Il est important de noter qu'un lycée d'excellence de 1 200 élèves est attendu par la population.

Chaque fois que nous faisons des rencontres, je m'aperçois que les habitants apprécient beaucoup ce futur projet.

Je rappelle que, malgré le fait que tout le monde ait lu le dossier, à l'horizon de 2025, c'est plus de 73 classes pour accueillir tous les habitants dont nous aurons besoin. 33 d'entre elles seront positionnées dans les locaux qui existent déjà et le reste sera réparti dans les futurs groupes scolaires.

Comme vous le savez, l'une des deux écoles sera construite dans le parc Rosenberg (15 places) et l'autre dans le parc Robespierre (20 places).

La construction des deux écoles est prévue à l'horizon de 2019.

Je rappelle que le PLU de la ville est en révision. Il sera mis à l'approbation au conseil du territoire le 27 septembre prochain.

Ce beau projet est fait avec l'ensemble de la population balnéolaise qui a été convoquée plusieurs fois dans les réunions que l'on a organisées et que l'on a voulues assez ouvertes. Une réunion a eu lieu le 28 mai dans le quartier centre pour le parc Rosenberg et l'autre le 4 juin dans le quartier nord pour le parc Robespierre. Les rencontres permettent souvent aux habitants d'interroger, d'émettre des remarques et de faire des propositions.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les programmes techniques, environnementaux et fonctionnels de ces deux nouvelles écoles.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme MOUTAOUKIL. - On a largement discuté de ces écoles notamment dans les conseils de quartiers qui sont à proximité des parcs Rosenberg et Robespierre.

Je voudrais mettre l'accent sur une nouveauté, la possibilité, dans ces nouvelles écoles, puisqu'elles sont dans des situations environnementales tout à fait de qualité, d'ouvrir notamment les bibliothèques et vidéothèques aux habitants du quartier hors temps scolaire ou en temps périscolaire. C'est un des éléments qui a finalement permis aux habitants les plus réservés peut-être à l'égard de ces projets de nous rejoindre et d'en accepter l'idée parce que ce sont des lieux où, au-delà de l'accueil et de l'apprentissage de nos enfants, l'on va pouvoir accueillir des habitants pour des activités hors temps scolaire et mutualiser ainsi des lieux publics. Il est important de le mentionner car ce n'est pas toujours le cas.

Mme le MAIRE. - Il convient d'approuver le programme de l'école du quartier centre.

☉VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**19/APPROBATION DES PROGRAMMES TECHNIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET FONCTIONNELS
DETAILLES – QUARTIER NORD**

Mme le MAIRE. - Il convient maintenant d'approuver le programme de l'école du quartier nord.

☉VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

**20/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LANCER LE CONCOURS DE
CONCEPTION/RÉALISATION POUR L'ÉCOLE QUARTIER NORD ET LE CONCOURS DE MAITRISE
D'ŒUVRE POUR L'ÉCOLE QUARTIER CENTRE**

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une délibération pour lancer le concours de conception/réalisation pour l'école quartier nord et le concours de maîtrise d'œuvre pour l'école quartier centre. Nous pensons que, compte tenu de la configuration du centre-ville, de la proximité patrimoniale que ce type de procédure sera plus adaptée pour le quartier centre.

Nous passons au vote.

☉VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**AVENANT AU MARCHE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES GROUPE SCOLAIRE
ALBERT PETIT**

**22/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE
N°674001 AVEC L'ENTREPRISE ERI**

Mme le MAIRE. - On réajuste le montant qui est en moins-value. Nous faisons une économie.

Je pense qu'il n'y a pas de souci.

Nous passons au vote.

☉VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MARCHE A BONS DE COMMANDE TOUS CORPS D'ETAT

**23/AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ
N° 442601 À PASSER AVEC L'ENTREPRISE ERI**

Mme le MAIRE. - Nous avons dépassé le marché de 300 000 €. Il nous convient de voter cet avenant.

Nous passons au vote.

☉VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEPLOIEMENT, FINANCEMENT ET EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC AUTOLIB'

24/ APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE VALLÉE SUD GRAND PARIS ET LE SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' METROPOLE PORTANT SUR LE DÉPLOIEMENT, LE FINANCEMENT ET L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC AUTOLIB' ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous revotons une délibération puisque, maintenant, c'est le territoire du Grand Paris qui s'est substitué à la communauté d'agglomération Sud-de-Seine.

Il n'y a pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TARIFS

RESTAURATION

25/ REVALORISATION DU TARIF POUR LA VENTE DES REPAS CONFECTIONNES PAR LA CUISINE CENTRALE POUR LES ASSOCIATIONS ET LES ORGANISMES EXTERIEURS

Mme le MAIRE. - Nous l'augmentons de 1 %.

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ÉDUCATION

26/MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20160329-10 DU 29 MARS 2016 APPROUVANT LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une question technique. Cette modification est demandée par la trésorerie.

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ÉDUCATION

PRESTATION DE SERVICE EN FAVEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

27/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE AU BÉNÉFICE DE LA PRESTATION DE SERVICE EN FAVEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous espérons prétendre à une subvention supérieure de 80 000 € de la part de la C.A.F.

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

PROGRAMME REUSSITE EDUCATIVE

28/APPROBATION DE LA CONVENTION À PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LE CCAS ET DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE 2016 ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme le MAIRE. - Ce dispositif comprend 11 actions dont le coût global s'élève à 214 010 €.

Nous vous proposons d'adopter cette convention et l'avenant n° 1.

Y a-t-il des questions, des remarques ?

M. MARTIN. - Initialement, ces actions étaient discutées en caisse des écoles. Cela a été transféré au C.C.A.S. Les membres du C.C.A.S. ont-ils discuté de ces actions ? Ont-elles été validées par les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. ?

M. PAYEN. - Oui.

M. LE THOMAS. - Oui.

Mme TALLA. - Oui.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

29/AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE AFIN DE VERSER L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES DES PREMIER ET SECOND DEGRÉS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC À COMPTER DE SEPTEMBRE 2016 JEUNES MAJEURS JEUNES DIPLÔMÉS

JEUNES MAJEURS JEUNES DIPLOMES

30/ ATTRIBUTION DE CHÈQUES CADEAUX POUR LES JEUNES BALNÉOLAIS MAJEURS ET DIPLÔMÉS

Mme le MAIRE. - Il s'agit des récompenses que l'on remet à nos jeunes en fin d'année.

Mme GARGARI. - Une petite remarque que je dis tous les ans, je trouve le montant trop faible. Nos jeunes méritent plus.

Merci.

Mme le MAIRE. - Oui... Nous aimerions bien faire plus.

Mme MOUTAOUKIL. - Oui, mais cela vient aussi s'ajouter à l'aide dont on a parlé dans la délibération précédente. Ceci dit, je suis d'accord pour dire que si l'on pouvait faire plus, on ferait plus parce que 30 €... Mais bon... De nombreuses villes ne font rien.

Mme GARGARI. - Citez-moi les villes qui ne font rien ! J'aimerais que vous regardiez les villes situées aux alentours, elles donnent largement plus.

Mme MOUTAOUKIL. - Il y a toujours des villes qui feront plus et d'autres qui ne feront pas. Je voudrais mentionner qu'au-delà des 30 € versés, vous avez raison de dire que c'est faible et on

peut en convenir, il y a aussi la soirée elle-même. Il ne faut pas négliger l'apport de cette soirée sur les jeunes. C'est aussi un moment de convivialité où ils se retrouvent pour discuter, échanger. Nous faisons aussi des choses avec eux. Des animateurs encadrent et proposent des initiatives. Cette soirée va au-delà de la remise du chèque. Il y a aussi un apport dans la rencontre entre eux, dans la possibilité pour eux de découvrir des choses dans le cadre de l'initiative que l'on met en place. Ce n'est pas juste le chèque.

M. ZANI. - Si j'ai bien compris, la soirée ne permet pas d'acheter des livres et toutes les fournitures dont un étudiant peut avoir besoin.

Mme le MAIRE. - Non bien sûr. Je précise juste qu'une allocation étudiante de 90 € s'ajoute quand même.

M. ZANI. - Je voulais dire que les frais de la soirée ne peuvent pas être déduits de la contribution que l'on donne.

Mme le MAIRE. - Non, ce n'est pas l'objet.

M. ZANI. - C'est ce que j'ai cru comprendre : on donne 30 € parce qu'il y a une soirée.

Mme le MAIRE. - Non. C'est une soirée au cours de laquelle les jeunes se retrouvent, font la fête ensemble. On valorise aussi les talents et les projets des jeunes. On essaie de mettre du contenu sur ce que sont capables de faire les jeunes. Bien sûr que l'on aimerait pouvoir faire plus que 30 €. Je précise aussi que d'autres villes donnent plus mais c'est conditionné à la mention très bien ou à la mention bien au baccalauréat. Nous donnons à tous les jeunes qu'ils aient ou non une mention.

Si l'on gardait la même somme pour ne la donner qu'à ceux qui ont une mention très bien, on pourrait leur donner beaucoup plus.

Mme MOUTAOUKIL. - Comme à Montrouge par exemple.

Mme le MAIRE. - Oui 30 €, ce n'est pas beaucoup, cela fait partie des choses pour lesquelles on aimerait faire plus.

Mme GABIACHE. - Je voudrais ajouter quelque chose qui me paraît important pour appuyer vos propos. Nous sommes une des seules villes qui reconnaît les métiers de l'animation dans la reconnaissance des diplômés qui valorisent des filières choisies par beaucoup de Balnéolais.

Beaucoup de villes ne reconnaissent pas le BP JEPS par exemple comme diplôme. Étant donné les rythmes périscolaires ou même des animateurs en formation chez nous, il est important de les valoriser. Je pense que ce n'est jamais assez, je suis d'accord avec vous. Je pense qu'il ne faut pas entrer dans la traduction de dire on déduit quelque chose mais l'acte symbolique d'une soirée et du vivre-ensemble dans une zone urbaine comme la nôtre a aussi une symbolique importante dans le vivre-ensemble et le lien entre jeunes.

Je pense qu'il est important de valoriser la liste des diplômés qui ont droit à cette allocation puisque ce n'est pas le cas dans toutes les villes.

Vraiment, le spectre est large. Il y a une vraie reconnaissance des diplômés professionnels qui sont souvent très peu valorisés par ce genre de dispositif.

Mme le MAIRE. - C'est tout à fait juste.

Nous passons aux votes.

☉ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 29 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☉ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 30 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETÉ

SUBVENTION A UNE ASSOCIATION

31/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION AL BUSTAN (JERUSALEM EST) - APPROBATION DE LA CONVENTION À PASSER ENTRE LA VILLE ET AL-BUSTAN ASSOCIATION SILWAN ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. BESSON. - Vous savez que notre ville soutient depuis longtemps un processus pour une paix juste et durable en Palestine, dans le strict cadre du respect du droit international.

Particulièrement sensible aux dramatiques difficultés de vie dans les territoires palestiniens, Bagnex souhaite développer des actions de soutien aux populations.

Plusieurs initiatives ont déjà eu lieu qui méritent d'être élargies dans un souci de faire percevoir la complexité de la situation au Proche-Orient et d'agir pour un mieux-être de la société palestinienne.

Cette volonté inscrite au programme municipal de cette mandature implique de mener à bien cet engagement.

Notre participation aux Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne ainsi que notre partenariat avec le Réseau de Coopération Décentralisée avec la Palestine (RCDP) de Cités Unies de France nous ont apporté une vision plus précise sur les possibilités de coopération.

Un premier contact a été pris avec le centre culturel Al Bustan à Silwan dans le quartier est de Jérusalem.

Al Bustan intervient dans un secteur fortement impacté par la colonisation israélienne. Ce quartier, situé aux confins de la vieille ville, jouxte la cité de David. Les résidents y sont pour une grande majorité palestiniens. Régulièrement, leurs maisons sont rasées et leurs habitants en sont chassés.

C'est dans ce contexte que l'association Al Bustan intervient auprès des enfants et des adolescents palestiniens victimes de ces destructions pour les soutenir psychologiquement et leur proposer des activités sportives et culturelles.

La ville de Bagnex souhaite participer à ces actions, par ailleurs soutenues par le consulat de France à Jérusalem, en développant des liens numériques entre le centre Al Bustan et nos centres socioculturels. Les rôles de nos structures respectives sont en effet très proches, hormis la situation déchirante que chacun connaît.

Une action dans la durée avec nos centres socioculturels est donc concevable pour établir des liens entre la jeunesse de nos quartiers respectifs.

À travers cette démarche, la ville souhaite fournir les outils pour créer une première passerelle avec la jeunesse palestinienne et lui offrir d'autres perspectives de vie que celles liées au contexte local.

Avec ce projet déclencheur, il s'agit bien d'engager une première action concrète adaptée à la réalité du terrain.

L'objet de ce rapport consiste à entamer un partenariat répondant à des besoins identifiés de l'association Al Bustan par le biais du financement de matériels informatiques. Ils constitueront ainsi des outils pour une médiathèque et permettront de développer des liens entre les jeunes dont elle s'occupe et des jeunes de Bagneux.

Voici donc une opportunité d'ouvrir à chacun de nouveaux horizons et d'appuyer les droits des enfants et des adolescents. Une façon pour Bagneux, même modestement, d'inciter au respect du droit international dans cette partie du monde avec laquelle nous avons déjà tant de liens.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

M. ZANI. - Notre groupe votera cette subvention qui, au-delà de l'aspect humain et culturel, démontre, Madame le Maire, votre courage politique dans un climat délétère où prospère la surenchère de celui à qui divise le mieux les différentes communautés de notre pays.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Merci, c'est un beau projet qui commence.

CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION MIMESIS

32/ APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LA COMPAGNIE MIMESIS POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 55 010 €

Mme le MAIRE. - Étant donné que la subvention dépasse un certain montant, nous vous proposons de passer une convention avec cette association.

Vous avez compris qu'il s'agit des sommes qui étaient versées par le département, qui transitent maintenant par nous et que nous versons. Nous arrivons à dépasser le montant qui ne nécessite pas de délibération.

Mme DAVID. - Il y a exactement ce que vous avez dit Madame le Maire mais en plus, avant, on travaillait avec Mimesis dans beaucoup de services mais avec des prestations de service. À chaque prestation, il y avait des factures et des versements. C'est très lourd, que ce soit pour l'association ou les services financiers de la ville.

Au lieu de faire des prestations, nous avons fait une convention qui regroupe l'ensemble des prestations que Mimesis fait pour la ville dans différents secteurs.

Les actions sont détaillées dans la convention.

La convention a deux parties.

Mme le MAIRE. - Cela a aussi le mérite d'être plus transparent. Vous connaissez le montant exact.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : MISE EN OEUVRE DU CONTRAT VILLE/DEPARTEMENT

33/ APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNEE AVEC LE COMB ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous reversons 30 000 € au COMB que versait auparavant le département.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

34/ APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNEE AVEC LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE – CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES EMERGENTES (PPCM) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous en avons parlé un peu tout à l'heure, cela porte sur les consommables, les fluides et le nettoyage du bâtiment.

La ville assume jusqu'au 31 octobre l'achat de consommables du PPCM. Le PPCM ne percevra donc pour 2016 que 2/12^{ème} (novembre et décembre) des 46 000 € mais la totalité de cette somme en 2017.

Les 72 000 € de frais de fluides restent à la charge de la ville et donc le PPCM ne percevra pas cette somme inscrite dans la convention.

S'agissant de la contractualisation avec le département, là, on ne parle pas de la politique de la ville, nous sommes en dehors de celle-ci, la commune verse une subvention de 55 000 € au PPCM pour l'année 2016.

Est-ce clair ?...

Ce sont des ajustements.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

RESTAURATION

REGLEMENT INTERIEUR

35/ APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CONFERENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE BAGNEUX/MALAKOFF PORTANT SUR L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

SUBVENTION

36/ APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE POUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE (CPEF) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

37/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION 2016 RELATIVE A L'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE DE 12 000 € DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DU CENTRE DE VACCINATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ACQUISITION D'UN MAMMOGRAPHE

38/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ACQUISITION D'UN MAMMOGRAPHE ET A SIGNER LA CONVENTION EVENTUELLE

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

JUMELAGE

39/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT D'UN ELU SE RENDANT A TURIN

Mme le MAIRE. - Il s'y est déjà rendu, on s'en excuse. On a été invité par les autorités italiennes à la fête de la Saint-Jean une semaine avant. On régularise la situation. C'est M. Besson qui y est allé.

M. BESSON. - C'était un déplacement particulièrement important puisqu'une nouvelle Maire a été élue dans le 6^{ème} arrondissement et à la tête de la ville de Turin. Il était temps et important d'aller « retricoter » du relationnel avec cette nouvelle élue.

Mme GARGARI. - Le montant des frais de transport n'est pas mentionné dans la délibération ?

Mme le MAIRE. - Ils ont été rajoutés. Ils s'élèvent à 406,48 €. Cda figure dans la délibération que nous avons reçue pour substitution, pas dans le rapport de présentation. Nous avons reçu les enfants cet été.

M. BESSON. - On devrait recevoir La Maire du 6^{ème} pour la fête des vendanges.

Mme le MAIRE. - Normalement, elle vient.

M. BESSON. - On attend le retour.

Mme le MAIRE. - Nous aurons l'occasion de vous la présenter. Alternativement, une année sur deux, les enfants viennent à Bagneux et les nôtres vont à Turin.

Mme MOUTAOUKIL. - Cette fois-ci, ce sont les nôtres qui vont aller là-bas.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

PERSONNEL

40/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas de questions particulières ?...

Non.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

41/ APPROBATION DU CONTRAT DE DETACHEMENT INDIVIDUEL EN ENTREPRISE AVEC L'ESAT « VIVRE » ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Le prochain Conseil municipal se tiendra le 8 novembre.

Vendredi soir à 18 heures, rue des Mathurins, nous faisons un rassemblement sur les questions du lycée. La région doit décider en fin d'année ou au début 2017 de son nouveau plan pluriannuel d'investissement.

Je compte sur vous. Ce sera un moment de mobilisation sur le lycée.

Bonne nuit à toutes et à tous et merci.

(La séance est levée à 23 h 55.)